

Ressources Humaines

Rapport Social Unique 2020

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

 **anjou**

Introduction

Effectif global au 31/12/2020

Ressources permanentes	4
Ressources non permanentes	

Les ressources permanentes

Répartition des ressources permanentes par catégorie	6
Répartition des ressources permanentes par filière	7
Répartition des ressources permanentes par direction	
Répartition des ressources permanentes par âge	
Les assistants familiaux par âge	8
Répartition des ressources permanentes par famille/métier	9
Répartition des ressources permanentes par filière/cadre d'emploi et grade	12
Les arrivées et départs sur 2020 des ressources permanentes	14
Les arrivées et départs sur 2020 des assistants familiaux	15
Evolution des carrières des ressources permanentes	16
Les agents contractuels occupant un emploi permanent par type de contrat	17
Les agents contractuels occupant un emploi permanent par ancienneté	
Les assistants familiaux par ancienneté	18

Temps de travail

Répartition des temps de travail	19
Temps partiels	20
Gestion informatisée du temps de travail	21
Télétravail	22

Absentéisme

Absentéisme compressible et incompressible	23
Absentéisme des assistants familiaux	
Les jours de carence	25
Accidents de service, de trajet	26

Les ressources non permanentes

Contractuels et remplaçants	27
Autres personnels	28

Obligation d'emploi

29

Dialogue social

30

Sanctions

31

Rémunérations

32

Actions sociales

33

Formation

34

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité

36

Rapport de situation comparée Hommes/Femmes

37

Annexe

46

Bilan social des assistants familiaux

INTRODUCTION

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et entrée en vigueur le 1er janvier 2021, a modifié les obligations des employeurs territoriaux relatives à la présentation de leurs données sociales. Rappelons qu'antérieurement à la Loi, les collectivités devaient présenter tous les 2 ans un rapport sur l'état de la collectivité transmis également au Préfet. Parallèlement, un bilan social était réalisé par le Département chaque année, même s'il n'avait pas de caractère obligatoire.

Le nouveau RSU vient se substituer à ces deux documents. Il comprend également le rapport sur l'égalité hommes/femmes et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Pour une meilleure lecture, le Conseil Départemental propose de poursuivre la présentation du RSU à l'identique du bilan social antérieur, afin notamment de conserver des indicateurs d'évolution ou de comparaison avec des années antérieures.

Elaboré chaque année, le RSU rassemble notamment les éléments et données figurant dans une base de données sociales, à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui déterminent la politique RH de la collectivité.

La base de données sociales dématérialisée qui a permis d'élaborer ce RSU sera consultable par les membres du comité technique via un lien prochainement disponible.

Effectif global au 31/12/2020

a. Ressources permanentes

	Hommes		Femmes		Total Nb agents		Evolution 2019/2020	Equivalent temps plein au 31/12/2020		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020		Hommes	Femmes	Total global
Fonctionnaires (stagiaires/titulaires)	698	693	1372	1384	2070	2077	0,34%	685,6	1307,8	1993,4
Contractuels occupant un emploi permanent	76	69	103	113	179	182	1,68%	68,8	112	180,8
Total des ressources permanentes	774	762	1475	1497	2249	2259	0,44%	754,4	1419,8	2174,2

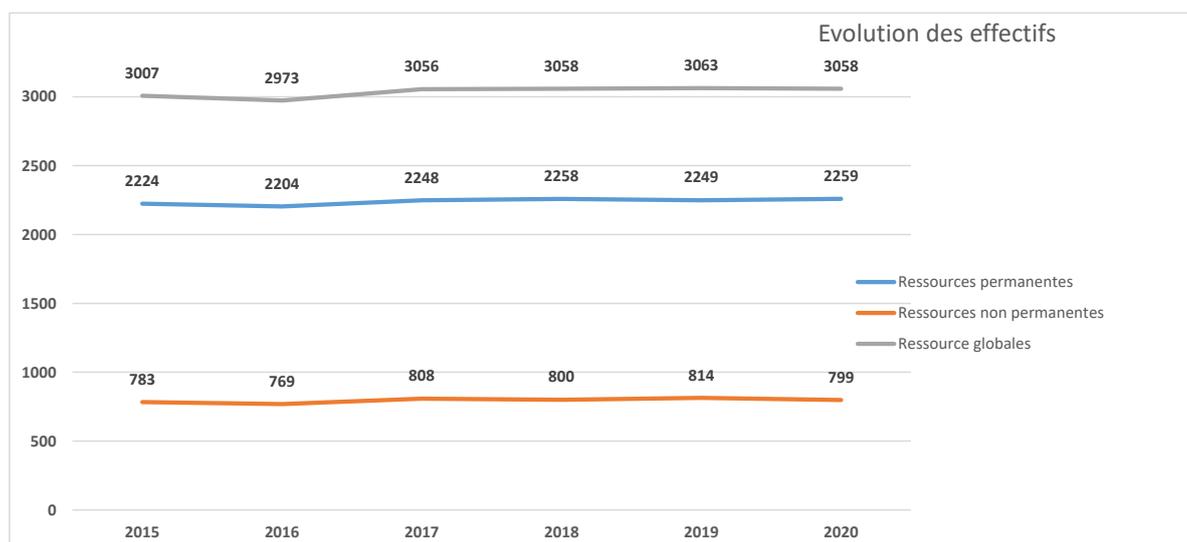
b. Ressources non permanentes

	Hommes		Femmes		Total nb agents		Evolution 2019/2020
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Contractuels remplaçants	9	7	84	88	93	95	2,15%
Assistants familiaux	101	105	444	448	545	553	1,47%
Autres personnels*	61	51	115	100	176	151	-14,20%
Total des ressources non permanentes	171	163	643	636	814	799	-1,84%

* Autres personnels : Collaborateurs de cabinet, contractuels groupes élus, agents non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels, personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé, apprentis, personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois.

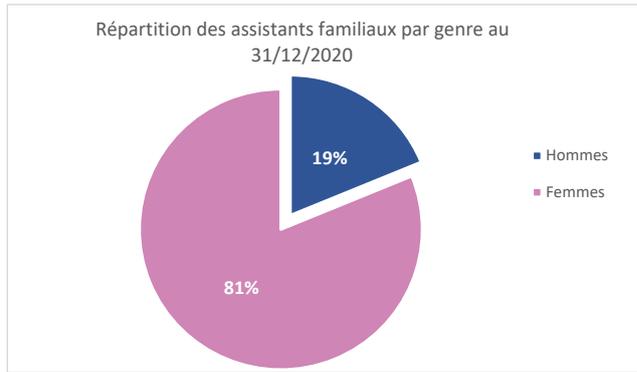
c. Ressources permanentes et contractuels remplaçants

	Hommes		Femmes		Total Nb agents		Evolution 2019/2020
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Fonctionnaires (stagiaires/titulaires)	698	693	1372	1384	2070	2077	0,34%
Contractuels occupant un emploi permanent	76	69	103	113	179	182	1,68%
Contractuels remplaçants	9	7	84	88	93	95	2,15%
Total	783	769	1559	1585	2342	2354	0,51%



d. Répartition des assistants familiaux au 31/12/2020

(données issues du bilan social 2019 réalisé par le SOA)

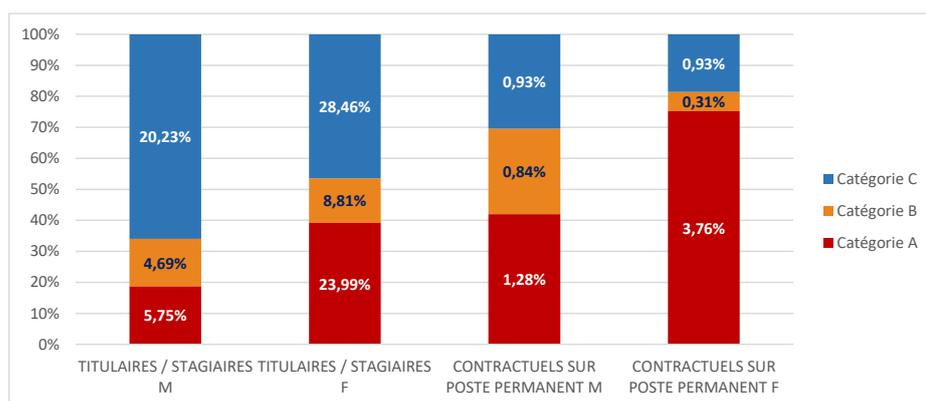


Les ressources permanentes

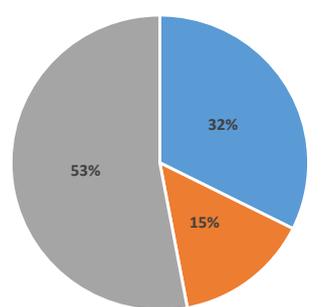
Au 31 décembre 2020

Par catégorie

Statut / Genre	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Répartition en %
TITULAIRES / STAGIAIRES					91,94%
Hommes	130	106	457	693	33,37
Femmes	542	199	643	1384	66,63
S/total	672	305	1100	2077	100,00
CONTRACTUELS SUR POSTE PERMANENT					8,06%
Hommes	29	19	21	69	37,91
Femmes	85	7	21	113	62,09
S/total	114	26	42	182	100,00
Total général	786	331	1142	2259	

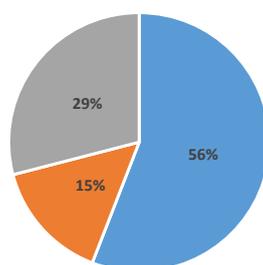


Titulaires/stagiaires



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Contractuels sur postes permanents



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

Par filière

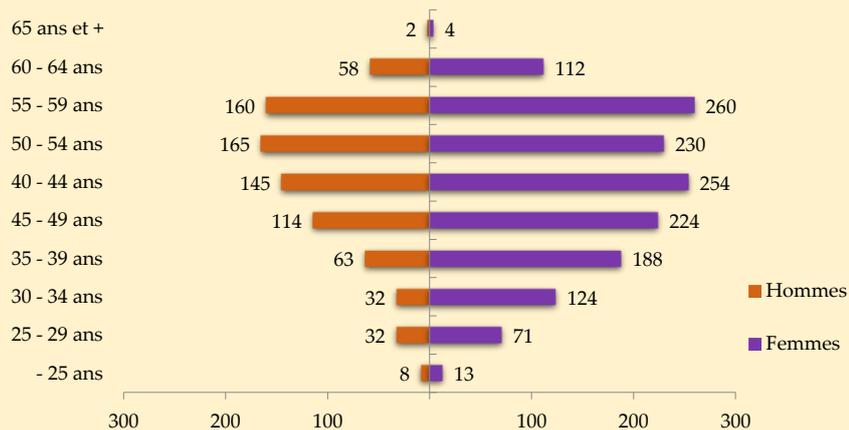
Filières	Hommes		Femmes		Total par filière	
	Nb agents	Répartition en %	Nb agents	Répartition en %	Nb agents total	Répartition en %
Filière technique	580	25,79	351	15,61	931	41,40
Filière administrative	110	4,89	646	28,72	756	33,61
Filière Sociale	45	2,00	331	14,72	376	16,72
Filière médico-sociale	5	0,22	138	6,14	143	6,36
Filière culturelle	20	0,89	18	0,80	38	1,69
Filière Médico-Technique	1	0,04	12	0,53	13	0,58
Filière sportive	1	0,04	1	0,04	2	0,09
Total	774	34,42	1475	65,58	2 249	100,00

Par direction générale

Direction	Hommes		Femmes		Total général	
	Nb agents	Répartition en %	Nb agents	Répartition en %	Nb agents total	Répartition en %
DGA DSS	81	10,63	794	53,04	875	38,73
DGA T	491	64,44	496	33,13	987	43,69
DGA OR	160	21,00	138	9,22	298	13,19
DGS/ CAB/AUTRES	30	3,94	69	4,61	99	4,38
Total général	762	100,00	1497	100,00	2259	100,00

Par âge

Pyramide des âges des ressources permanentes au 31/12/2020



Moyenne d'âge des agents féminins : 46,3 ans (46,3 ans en 2019)

Moyenne d'âge des agents masculins : 48 ans (47,9 ans en 2019)

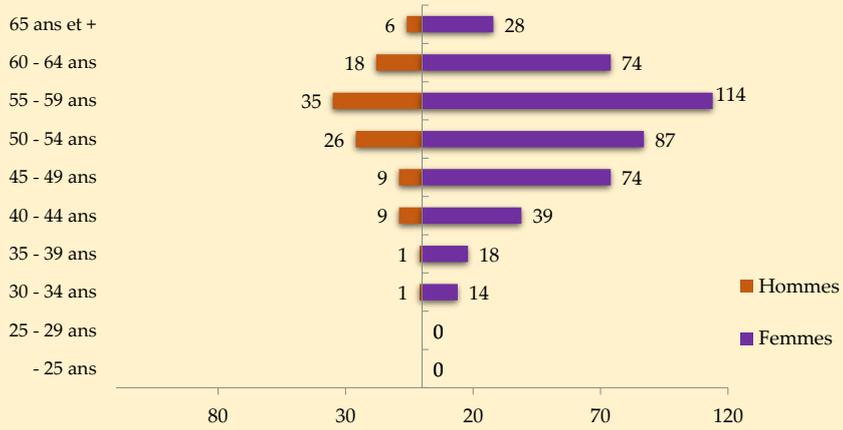
Moyenne d'âge globale	46,9 ans
	46,9 ans en 2019

Les assistants familiaux

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

	Hommes	Femmes	Total général
Moyenne d'âge au 31/12/2020	54,7	52,9	53,3

Pyramide des âges des assistants familiaux au 31/12/2020



FAMILLE	METIER	Nombre d'agents	Répartition en %
MANAGEMENT	Manager supérieur	30	1,33%
	Manager de proximité	79	3,50%
	Chef de service	82	3,63%
	Responsable d'unité	88	3,90%
Total MANAGEMENT		279	12,35%
AFFAIRES GENERALES	Agent de gestion administrative	247	10,93%
	Assistant de chef de service ou responsable d'unité (fct° secrétariat)	13	0,58%
	Assistant de direction	19	0,84%
	Assistant de direction qualifié	5	0,22%
	Assistant de gestion administrative	25	1,11%
	Assistant de gestion administrative qualifié	37	1,64%
	Chargé d'accueil	25	1,11%
	Chargé de mission	32	1,42%
	Chargé de partenariat, communication et événements sportifs	1	0,04%
	Chargé d'études	4	0,18%
	Chargé d'intendance et de réception	1	0,04%
	Chauffeur	6	0,27%
	Coordonnateur fonctionnel	8	0,35%
	Coordonnateur technique	1	0,04%
	Directeur de projets	3	0,13%
	Gestionnaire administratif ASE	22	0,97%
	Imprimeur reprographe	2	0,09%
	Conseiller en organisation	2	0,09%
Total AFFAIRES GENERALES		453	20,05%
AFFAIRES JURIDIQUES	Chargé de contentieux	3	0,13%
	Conseiller juridique	7	0,31%
	Gestionnaire de marchés	3	0,13%
	Référent juridique foncier	1	0,04%
Total AFFAIRES JURIDIQUES		14	0,62%
ARCHIVES BIBLIOTHEQUES	Agent d'archives	5	0,22%
	Agent de bibliothèque	6	0,27%
	Assistant archiviste	3	0,13%
	Assistant bibliothécaire	6	0,27%
	Chargé de secteur archivistique	9	0,40%
	Médiateur culturel	4	0,18%
	Technicien restauration reliure	1	0,04%
	Chargé des publics	2	0,09%
Documentaliste	1	0,04%	
Total ARCHIVES BIBLIOTHEQUES		37	1,64%
ATELIER VEHICULES	Expert électricité auto	1	0,04%
	Expert métallier soudeur	1	0,04%
	Mécanicien Magasinier	6	0,27%
	Ouvrier de maintenance des véhicules	3	0,13%
	Mécanicien	7	0,31%
	Logisticien	2	0,09%
Total ATELIER VEHICULES		20	0,89%
COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	290	12,84%
	Contrôleur de gestion des EPLE	1	0,04%
	Cuisinier	48	2,12%
	Magasinier polyvalent	2	0,09%
	Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	25	1,11%
	Conseiller restauration	1	0,04%
Total COLLEGES		367	16,25%
COMMUNICATION	Chargé de communication	14	0,62%
	Chargé d'information	1	0,04%
	Dessinateur	1	0,04%
Total COMMUNICATION		16	0,71%
ESPACES VERTS ET PAYSAGES	Jardinier	2	0,09%
	Jardinier paysagiste	4	0,18%
Total ESPACES VERTS ET PAYSAGES		6	0,27%

FAMILLE	METIER	Nombre d'agents	Répartition en %
FINANCES	Agent de gestion financière, budgétaire ou comptable	37	1,64%
	Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable	1	0,04%
	Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable qualifié	14	0,62%
	Contrôleur de gestion	4	0,18%
Total FINANCES		56	2,48%
INFORMATIQUE	Assistant de maintenance informatique	1	0,04%
	Chef de projet informatique	9	0,40%
	Gestionnaire de base de données	1	0,04%
	Ingénieur de production	2	0,09%
	Technicien informatique	34	1,51%
	Administrateur de données	2	0,09%
Total INFORMATIQUE		49	2,17%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Agent d'exploitation des routes	157	6,95%
	Agent suppléant chef de centre	12	0,53%
	Baliseur	2	0,09%
	Chargé étude d'impact et environnemental	1	0,04%
	Chauffeur de tracteur	2	0,09%
	Conducteur de machine pré-marquage	1	0,04%
	Coordonnateur technique	1	0,04%
	Dessinateur	3	0,13%
	Eclusier	9	0,40%
	Ouvrier de maintenance des voies navigables	5	0,22%
	Technicien de contrôle des stations d'épuration	6	0,27%
	Technicien entretien exploitation de la route	18	0,80%
	Technicien environnement	7	0,31%
	Technicien voirie réseaux	17	0,75%
	Assistant fonctionnel	21	0,93%
	Dessinateur projeteur	3	0,13%
	Total INFRASTRUCTURES ET RESEAUX		265
MEDICO-SOCIAL	Chef de service	1	0,04%
	Infirmière	18	0,80%
	Médecin	22	0,97%
	Psychologue	19	0,84%
	Puéricultrice	62	2,74%
	Sage Femme	8	0,35%
	Total MEDICO-SOCIAL		130
PATRIMOINE BATI	Agent d'entretien polyvalent	13	0,58%
	Coordonnateur technique	3	0,13%
	Dessinateur	1	0,04%
	Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	36	1,59%
	Technicien bâtiment	10	0,44%
	Conducteur d'opérations	2	0,09%
	Chef de projet bâtiment	1	0,04%
Total PATRIMOINE BATI		66	2,92%
PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	Archéologue	6	0,27%
	Chargé de la régie technique et de la maintenance	1	0,04%
	Chargé d'études et de conservation	2	0,09%
	Conservateur	4	0,18%
	Médiateur culturel	4	0,18%
	Photographe	2	0,09%
Total PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL		19	0,84%
RESSOURCES HUMAINES	Agent de gestion RH	30	1,33%
	Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable	1	0,04%
	Assistant de gestion RH	4	0,18%
	Assistant de gestion RH qualifié	15	0,66%
	Conseiller en prévention des risques professionnels	4	0,18%
	Conseiller recrutement et accompagnement professionnel	7	0,31%
	Correspondant prévention collègue	1	0,04%
	Total RESSOURCES HUMAINES		62

FAMILLE	METIER	Nombre d'agents	Répartition en %
SOCIAL	Chargé de suivi des agréments des assistants maternels et familiaux	3	0,13%
	Chargé de suivi parcours	4	0,18%
	Chargé d'insertion	12	0,53%
	Chargé du suivi et du contrôle des établissements	17	0,75%
	Travailleur social	239	10,58%
	Référent insertion professionnelle	12	0,53%
	Evaluateur dans le domaine social	62	2,74%
	Coordonnateur protection enfance	13	0,58%
	Chargé de développement territorial	5	0,22%
	Chargé des dispositifs de formation professionnelle et de l'apprentissage	5	0,22%
	Volance DGA DSS	10	0,44%
	Conseiller technique DSS	1	0,04%
	Délégué soutien à la parentalité	1	0,04%
Total SOCIAL		384	17,00%
Total général		2259	100,00%
AUTRES SERVICES (Inovalys - Anjou Tourisme - Extérieur)		36	1,59%
Total AUTRES SERVICES		36	1,59%

Titulaires - Stagiaires : répartition par filière / cadre d'emplois et grade

Filière / Cadre d'emplois	Libelle Grade	Hommes	Femmes	Total général
		3	1	4
Emplois fonctionnels administratifs	Dir.gal serv.dép.-900mil	1		1
	Dir.adj.serv.dép.-900mil	2	1	3
Total Emplois fonctionnels administratifs		3	1	4
		89	607	696
Administrateurs Territoriaux	Administrateur HCl	2	1	3
	Administrateur	1	1	2
Total Administrateurs Territoriaux		3	2	5
Attachés Territoriaux	Attaché HCl	2	3	5
	Directeur ter	5	5	10
	Attaché Pal	15	36	51
	Attaché	11	51	62
Total Attachés Territoriaux		33	95	128
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Pal 1Cl	6	59	65
	Rédacteur Pal 2Cl	4	33	37
	Rédacteur	4	64	68
Total Rédacteurs Territoriaux		14	156	170
Adjoints administratifs territoriaux	Adjt adm Pal 1Cl	14	127	141
	Adjt adm Pal 2Cl	18	127	145
	Adjt adm	7	100	107
Total Adjoints administratifs territoriaux		39	354	393
		18	18	36
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	Attaché Pal conserv patr	4	2	6
	Attaché conserv patr	4	6	10
Total Attachés ter. de conserv. du patrimoine		8	8	16
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire pal		1	1
Total Bibliothécaires territoriaux			1	1
Conservateurs territor. de bibliothèques	Conserv biblio (Promo)		2	2
Total Conservateurs territor. de bibliothèques			2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conserv patr (Promo)	2		2
	Conserv patr chef	2		2
Total Conservateurs territoriaux du patrimoine		4		4
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	Assist conserv Pal 1Cl	1	2	3
	Assist conserv Pal 2Cl	3	4	7
Total Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio		4	6	10
Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjt ter patr Pal 1Cl	2		2
	Adjt ter patr Pal 2Cl		1	1
Total Adjoints du patrimoine territoriaux		2	1	3
		5	126	131
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	Cadre de santé 1Cl		2	2
Total Cadres territoriaux de santé paramédicaux			2	2
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	Infirmier soins gx HCl	1	5	6
	Infirmier soins gx ClSup		3	3
	Infirmier soins gx CIN		5	5
Total Infirmiers Terr. en Soins Généraux		1	13	14
Médecins territoriaux	Médecin HCl		5	5
	Médecin 1Cl		4	4
	Médecin 2Cl	1	5	6
Total Médecins territoriaux		1	14	15
Psychologues territoriaux	Psychologue HCl		11	11
	Psychologue CIN	1	7	8
Total Psychologues territoriaux		1	18	19
Puéricultrices territoriales	Puér HCl	1	33	34
	Puér ClSup		13	13
	Puér CIN	1	18	19
Total Puéricultrices territoriales		2	64	66

Filière / Cadre d'emplois	Libelle Grade	Hommes	Femmes	Total général
Puéricultrices territoriales(anc)	Puér CISup (anc)		4	4
Total Puéricultrices territoriales(anc)			4	4
Sages-femmes territoriales	Sage-femme HCl		4	4
	Sage-femme CIN		4	4
Total Sages-femmes territoriales			8	8
Infirmiers territoriaux	Infirmier CISup CatB		2	2
	Infirmier CIN Cat B		1	1
Total Infirmiers territoriaux			3	3
		1	12	13
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	Biol Vét Pharm CEx		1	1
Total Biologistes, vétérinaires, pharmaciens			1	1
Techniciens Paramédicaux Territoriaux	Technicien param CISup	1	11	12
Total Techniciens Paramédicaux Territoriaux		1	11	12
		40	292	332
Assistants terr. socio-éducatifs	Assist soc-ed CEx	15	68	83
	Assist soc-ed 1Cl (anc)	18	153	171
	Assist soc-ed 2Cl (anc)	3	65	68
Total Assistants terr. socio-éducatifs		36	286	322
Conseiller Terr. socio-éd	Conseiller sup soc-ed	2	2	4
	Conseiller soc-ed	2	3	5
Total Conseiller Terr. socio-éd		4	5	9
Educateurs terr. de jeunes enfants	Educ j enfant 2Cl (anc)		1	1
Total Educateurs terr. de jeunes enfants			1	1
		1	1	2
Educateurs territoriaux des APS	Educateur APS Pal 1Cl		1	1
	Educateur APS Pal 2Cl	1		1
Total Educateurs territoriaux des APS		1	1	2
		536	327	863
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur en chef HCl	2		2
	Ingénieur en chef	3	1	4
Total Ingénieurs en chef territoriaux		5	1	6
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Pal	15	8	23
	Ingénieur	14	8	22
Total Ingénieurs territoriaux		29	16	45
Techniciens territoriaux	Technicien Pal 1Cl	41	10	51
	Technicien Pal 2Cl	8	7	15
	Technicien	37	5	42
Total Techniciens territoriaux		86	22	108
Agents de maîtrise Territoriaux	Agent maitrise Pal	34	1	35
	Agent maitrise	45	3	48
Total Agents de maîtrise Territoriaux		79	4	83
Adjoints Tech.Territor Etablis.Enseig.	Adj.t.Tech.Pal.1Cl.Ets.En	46	5	51
	Adj.t.Tech.Pal.2Cl.Ets.En	55	164	219
	Adj.t tech ter ét ens	24	79	103
Total Adjoints Tech.Territor Etablis.Enseig.		125	248	373
Adjoints techniques territoriaux	Adj.t tech ter Pal 1Cl	38	6	44
	Adj.t tech ter Pal 2Cl	113	23	136
	Adj.t tech ter	61	7	68
Total Adjoints techniques territoriaux		212	36	248
		693	1384	2077

Arrivées / départs sur l'année 2020 - Ressources permanentes

2259 agents permanents au 31 décembre 2020 contre 2249 au 31 décembre 2019, soit +10 agents

166 agents arrivés sur 2020 :

Fonctionnaires	Hommes	Femmes	Total
Concours	1	3	4
Recrutement direct	1	3	4
Nomination de contractuels stagiaires sans concours	7	19	26
Recrutement par mutation	14	17	31
Recrutement par détachement	5	10	15
Réintégration	0	13	13
Total	28	65	93

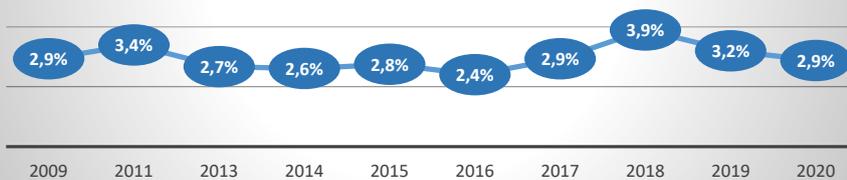
Contractuels	Hommes	Femmes	Total
Recrutement CDI direct	2	0	2
CDD - article 3-2	17	34	51
CDD - article 3-3	4	16	20
CDD article 38	0	0	0
Total	23	50	73

156 agents partis en 2020 :

Fonctionnaires	Hommes	Femmes	Total
Démission	0	1	1
Rupture conventionnelle	1	0	1
Détachement dans une autre structure	2	6	8
Détachement emploi de Cabinet	2	0	2
Licenciement insuffisance professionnelle stagiaire	0	1	1
Mise en disponibilité	2	18	20
Congé parental	0	2	2
Congé proche aidant	0	1	1
Mutation (changement de collectivité)	9	8	17
Fin de détachement au sein du département	0	2	2
Départ à la retraite	27	38	65
Décès	0	4	4
Total	43	81	124

Contractuels	Hommes	Femmes	Total
Démission	0	2	2
Fin de contrat	3	22	25
Congé pour convenance personnel	1	0	1
Rupture anticipée du contrat	1	2	3
Départ à la retraite	0	1	1
Total	5	27	32

Départs en retraite des fonctionnaires / effectif permanent



Les assistants familiaux

Arrivées / départs sur l'année 2020

(données issues du bilan social 2019 réalisé par le SOAJ)

Recrutement CDI	51
Recrutement CDD	9

Départ à la retraite	22
Démission	6
Licenciement	10
Autres motifs (décès, dessaisissement)	3
Fin de CDD	7

Evolution des carrières

Avancements et promotions sur l'année 2020

Type d'avancement	Hommes		Femmes		Total	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promues	Promouvables	Promus
Avancement de grade	243	55	546	107	789	162
Nomination suite à promotion interne au sein de la collectivité	504	9 (4 AM)	470	4	974	13
Avancement d'échelon		276		522		798

Avancements de grade par catégories et filières

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Filière administrative	1	4			3	40	48
Filière culturelle	1						1
Filière médico-sociale	1	6					7
Filière médico-technique				1			1
Filière sociale	13	36					49
Filière technique	2		10	3	24	17	56
Total	18	46	10	4	27	57	162

Titularisations au cours de l'année 2020

	Hommes	Femmes	Total
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	38	46	84
Agents stagiaires ayant eu une prorogation de stage	1	1	2

Les agents contractuels occupant un emploi permanent

Nombre d'agents au 31/12/2020

Type de contrat Loi du 26 janvier 1984		Hommes	Femmes	Total général	Répartitio n en %
<u>Article 3-3 2^e alinéa</u> Postes occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi	Contractuels	32	62	94	51,65
<u>Article 3 -3 4^e alinéa</u> Contrat à durée indéterminée établi après 6 années sur des fonctions de non titulaire relevant de la même catégorie hiérarchique	Contrat à durée indéterminée	10	9	19	10,44
<u>Article 3 - 2^e alinéa</u> Postes occupés par des agents contractuels pour faire face à la vacance temporaire dans l'attente d'un recrutement fonctionnaire	Contractuels sur poste vacant	27	41	68	37,36
<u>Article 38</u> Dispositif dérogatoire au principe du recrutement par concours en faveur des personnes handicapées	Contractuels travailleurs handicapés		1	1	0,55
Total		69	113	182	100

Ancienneté dans la collectivité

Filières	Hommes					Femmes					Total général
	- de 3 ans	3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus		Total Hommes	- de 3 ans	3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus		Total Femmes	
			CDI	CDD				CDI	CDD		
Filière administrative	2	9	5	2	18	11	19	5	3	38	56
Filière culturelle		1		1	2					0	2
Filière médico-sociale					0	3	6	1	2	12	12
Filière Sociale		4		1	5	14	19	1	5*	39	44
Filière technique	24	15	2	3*	44	18	5	1		24	68
Total général	26	29	7	7	69	46	49	8	10	113	182

* Hommes : 3 agents sur postes vacants

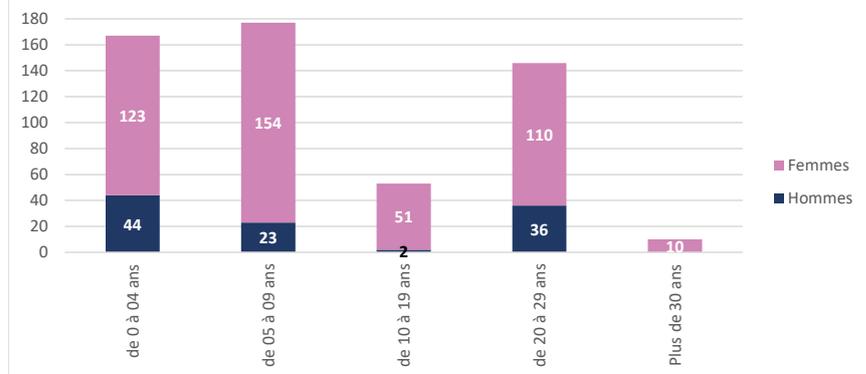
* Femmes : 1 agent sur poste vacant et 4 contractuelles

Les assistants familiaux

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

	Hommes	Femmes	Total général
de 0 à 04 ans	44	123	167
de 05 à 09 ans	23	154	177
de 10 à 19 ans	2	51	53
de 20 à 29 ans	36	110	146
Plus de 30 ans		10	10
Total général	105	448	553

Répartition des assistants familiaux par ancienneté de contrat



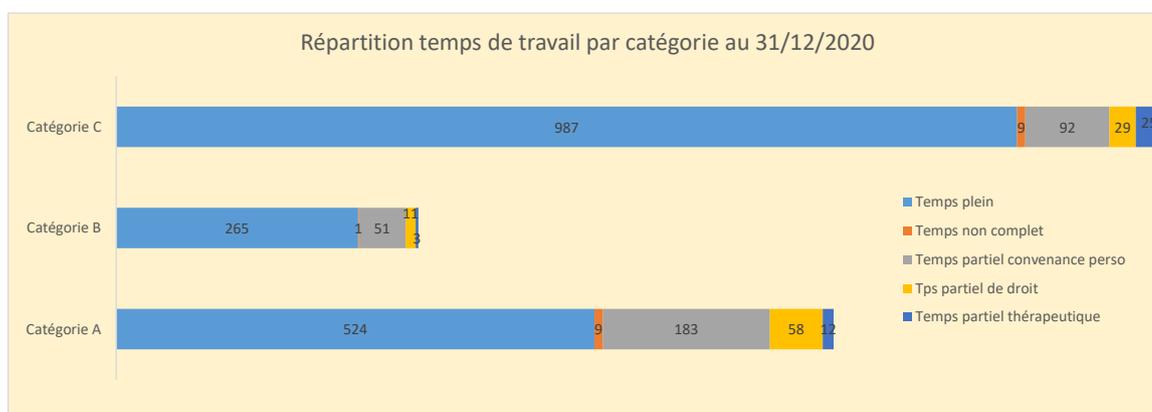
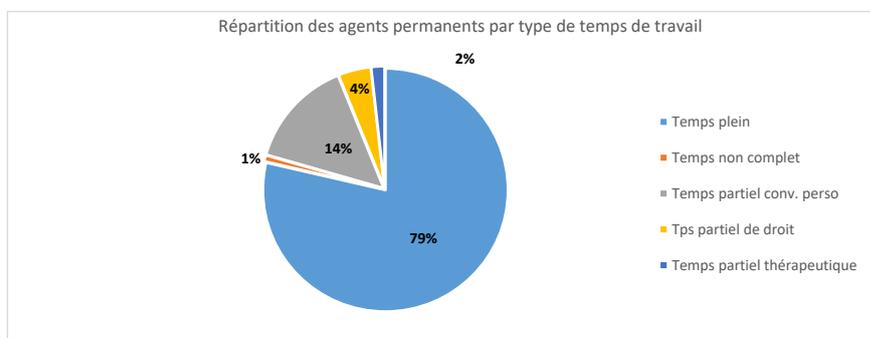
Temps de travail - Ressources permanentes

Données au 31 décembre 2020

Répartition des temps de travail par catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Temps plein	147	377	118	147	461	526	1776
Temps non complet*		9		1		9	19
Temps partiel conv. perso	10	173	4	47	10	82	326
Tps partiel de droit	2	56	2	9	2	27	98
Temps partiel thérapeutique		12	1	2	5	20	40
Total général	159	627	125	206	478	664	2259

* Il s'agit principalement d'éclésières, de médecins et d'infirmières



Temps de travail par statut

	Titulaires/Stagiaires		Contractuels		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Temps plein	658	952	68	98	1776
Temps non complet		10		9	19
Temps partiel convenance perso	23	299	1	3	326
Tps partiel de droit	6	89		3	98
Temps partiel thérapeutique	6	34			40
Total général	693	1384	69	113	2259

Temps partiels par filières

	2018		2019		2020	
	Nb agents à temps partiel*	% d'agents à temps partiel par rapport au nb global de permanents	Nb agents à temps partiel*	% d'agents à temps partiel par rapport au nb global de permanents	Nb agents à temps partiel*	% d'agents à temps partiel par rapport au nb global de permanents
Managers	14	5,4%	11	4,1%	11	4,0%
Filière technique	44	5,4%	52	6,5%	46	5,7%
Filière administrative	146	22,3%	149	23,2%	146	23,1%
Filière sociale	149	43,1%	143	41,0%	144	41,1%
Filière médico-sociale	60	42,9%	59	43,4%	67	47,2%
Filière culturelle	6	21,4%	5	16,1%	4	12,1%
Filière médico-technique	5	33,3%	5	33,3%	6	46,2%
Filière sportive	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total général	424	18,8%	424	18,9%	424	18,8%

* Temps partiel de droit et temps partiel pour convenance personnelle

Temps partiels par quotité de travail

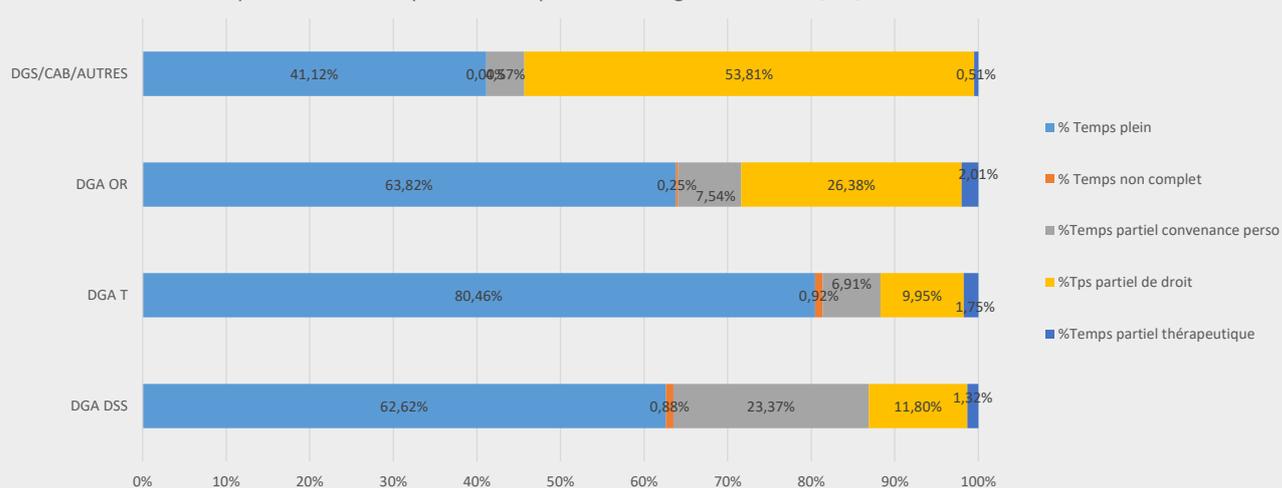
Les agents à temps partiel thérapeutique ne sont pas recensés dans ce tableau

Quotités	2020				Rappel 2019	
	Hommes	Femmes	Total général	% par taux de temps partiel	% par taux de temps partiel	
50%		13	13	3,07%	2,59%	
60%	1	5	6	1,42%	1,42%	
70%		6	6	1,42%	1,42%	
80%	18	176	194	45,75%	47,41%	
90%	11	194	205	48,35%	47,17%	
Total général	30	394	424	100,00%	100,00%	

Temps de travail par direction générale

Directions	Temps plein		Temps non complet		Temps partiel conv. perso		Tps partiel de droit		Temps partiel thérapeutique		Total général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
DGA DSS	69	499		8	10	202	2	75		12	877
DGA T	476	397		10	9	66	3	8	3	16	988
DGA OR	152	102		1	5	25		5	3	5	298
DGS/CAB /AUTRES	29	52				9	1	4		1	96
Total général	726	1050	0	19	24	302	6	92	6	34	2259

Répartition des temps de travail par direction générale au 31/12/2020



Temps de travail - GITT

Temps de travail hebdomadaire (RITT)

	Nb agents
Option 1 : 36h30mn hebdomadaires (7h18mn/jour) et 1 jour ARTT	4
Option 2 : 38h hebdomadaires (7h36mn/jour) et 9,5 jours ARTT	20
Option 3 : 39h hebdomadaires (7h48mn/jour) et 15 jours ARTT	1769

Nb d'agents qui badgent avec congés suivis sur GITT	1497
Nb d'agents qui ne badgent pas avec congés suivis sur GITT	330
Nb d'agents qui ne sont pas suivis sur GITT (PTC, AMP, éclusiers)	432

GITT par catégorie

Catégories	Crédit écrêté heures, minutes, centièmes	Hors bornes heures, minutes, centièmes	Droit récup heures, minutes centièmes	Récup pris heures, minutes, centièmes	Solde récup heures, minutes, centièmes	Cumul crédit écrêté & hors borne Equivalence hebdo par agent en heure	Cumul écrêté et Solde droit à récupération Equivalence hebdo par agent en heure	Cumul Crédit écrêté Hors borne Solde récup Equivalence hebdo par agent en heure	Effectif pour mémoire
A	21451	3616	3373	1842	1520	00:45:34	00:12:42	00:45:07	786
B	5453	904	789	556	238	00:27:26	00:07:18	00:16:03	331
C	3181	966	2521	1877	646	00:05:11	00:04:22	00:11:55	1 142
Total général	30 085	5 486	6 683	4 274	2 405				2 259

GITT par direction

DGA	Crédit écrêté heures, minutes, centièmes	Hors bornes heures, minutes, centièmes	Droit récup heures, minutes centièmes	Récup pris heures, minutes, centièmes	Solde récup heures, minutes, centièmes	Cumul crédit écrêté & hors borne Equivalence hebdo par agent en heure	Cumul écrêté et Solde droit à récupération Equivalence hebdo par agent en heure	Cumul Crédit écrêté Hors borne Solde récup Equivalence hebdo par agent en heure	Effectif pour mémoire
DGA Territoires	6 019	1 315	1 897	1 297	597	00:10:37	00:09:35	00:11:29	987
DGA DSS PDS et MDS	7 514	1 108	1 688	994	687	00:26:33	00:25:15	00:28:40	464
DGA DSS Hors PDS et MDS	12 060	2 083	1 448	696	748	00:49:09	00:44:31	00:51:45	411
DGA OR	3 400	736	1 601	1 269	341	00:19:50	00:17:56	00:21:28	298
DGS/CAB/Autres	1 093	245	50	19	32	00:19:19	00:16:14	00:19:46	99
Total général	30 085	5 486	6 683	4 274	2 405				2259

Crédit écrêté

Temps écrêté au-delà du plafond crédit de 10h - Temps non récupérable

Hors bornes

Heures faites en dehors de la plage 7h45-18h45

Nb: les réunions après 18h45, non badgées, relèvent de cette définition mais ne se trouvent pas cumulées dans ce compteur.

Droit à récupération

Temps hors bornes, badgé ou non, qui a reçu l'aval du hiérarchique pour validation en droit à récupération. Heures du samedi ou dimanche ou jours fériés, badgées ou non, qui ont reçu l'aval du hiérarchique pour validation en droit à récupération. Temps de formation sur jour non travaillé (pour les agents à temps partiel)

Pris récupération

Temps récupéré

Solde droit à récupération

Différence entre le droit et le pris

Cumul crédit écrêté & hors bornes - Equivalence hebdomadaire par agent

Cette équivalence hebdomadaire tient compte de l'option des agents, de leur quotité de travail et de la durée de leur présence dans l'année.

Cumul crédit écrêté & solde droit à récupération - Equivalence hebdomadaire par agent

Cette équivalence hebdomadaire tient compte de l'option des agents, de leur quotité de travail et de la durée de leur présence dans l'année.

Temps de travail - Télétravail

Agents ayant exercé une activité de télétravail sur l'année 2020

	Hommes			Femmes			Total Nb agents			Evolution 2019/2020
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Catégorie A	8	25	75	50	202	360	58	227	435	+92%
Catégorie B	17	11	39	141	32	99	158	43	138	+221%
Catégorie C	1	1	13	19	26	129	20	27	142	+426%
Total	26	37	127	210	260	588	236	297	715	+141%

La différence concernant l'évolution des catégories A et B entre 2018 et 2019 s'explique par le changement de catégorie des assistants sociaux en 2019.

En 2019, 297 personnes ont opté pour le télétravail.

En 2020, à l'issue de la première période de confinement liée au COVID 19, 715 agents optent pour pouvoir télétravailler ponctuellement ou régulièrement dans l'année. Cela représente une **hausse de +141%**

Absentéisme

*Les absences dites "compressibles" sont ici entendues comme celles sur lesquelles des actions peuvent être mises en place avec des résultats à court ou moyen terme. Il s'agit des absences pour maladie ordinaire et accidents de service.

*Les absences dites "incompressibles" : congé longue maladie, congé longue durée, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption

Périmètre réglementaire : titulaires, stagiaires, non titulaires occupant un emploi permanent, non titulaires remplaçants

Par catégorie et genre

Données au 31/12/2020

Absences	Hommes			Femmes			Total global		
	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours
Absences compressibles									
Maladie ordinaire	264	7 495	28	734	23 580	32	998	31 075	31
Accident du travail	35	1 190	34	38	2 727	72	73	3 917	54
Total absences compressibles	299	8 685	29	772	26 307	34	1 071	34 992	33
Absences incompressibles									
CLM / CLD	14	4 384	313	61	18 058	296	75	22 442	299
Maladie professionnelle	13	2 258	174	15	3 528	235	28	5 786	207
Maternité/Adoption				61	6 852	112	61	6 852	112
Paternité / Adoption	13	143	11				13	143	11
Total absences incompressibles	40	6 785	170	137	28 438	208	177	35 223	199
Total général	339	15 470	46	909	54 745	60	1 248	70 215	56
Effectifs (permanents et remplaçants)		769			1 585			2 354	
Taux absentéisme en 2020 en %		5,51			9,46			8,17	
Taux absentéisme hors Maternité/Paternité en 2020 %		5,46			8,28			7,36	

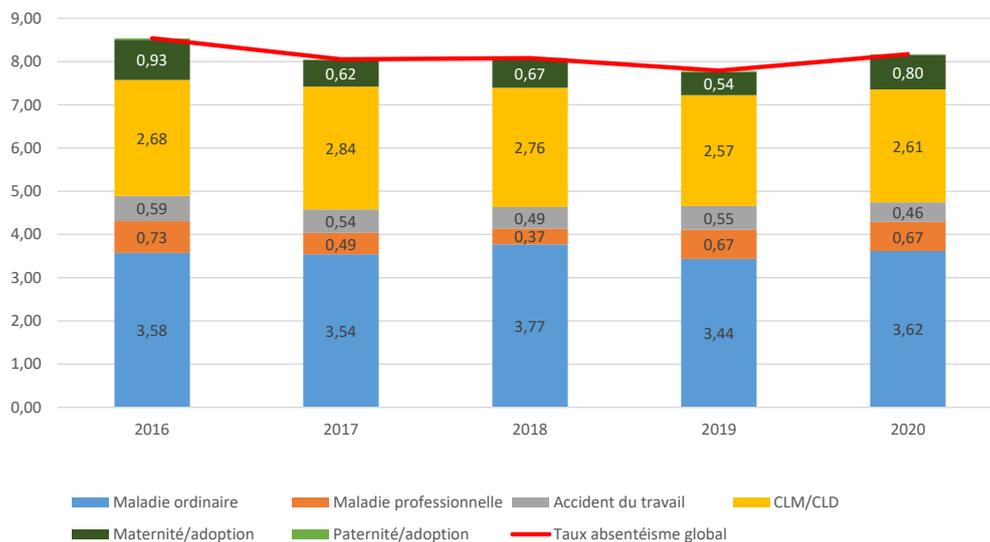
Absentéisme total

Type d'absence	Nbre d'arrêts	Nb Jours	Moyenne nb de jours
Compressible	1 071	34 992	33
Incompressible	177	35 223	199
Total	1 248	70 215	
Effectif (permanents + remplaçants)		2354	
Taux d'absence global en % en 2020		8,17	

Taux d'absentéisme global en % en 2019

7,79

Type d'absence par taux d'absentéisme



Absentéisme des assistants familiaux

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

	2019	2020
Nombre d'arrêts de travail	198	182
Nombre de journées d'absence tous arrêts	4 744	2 681

Taux d'absentéisme des assistants familiaux en %

2,38 | **1,33**



Jours de carence

Date d'effet : 01/01/2018

Le 1er jour d'arrêt des agents permanents placés en congé de maladie ordinaire, n'est pas rémunéré

L'article 8 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, relative à l'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a suspendu la journée de carence pour les arrêts COVID de sa date d'entrée en vigueur au 23 mars 2020 jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire déclarée en application de l'article 4 de la présente Loi.

Titulaires/stagiaires

	Hommes						Femmes						Total Hommes		Total Femmes		Total global	
	2019			2020			2019			2020			2019	2020	2019	2020	2019	2020
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C						
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	30	40	223	29	26	188	383	112	471	229	62	322	293	243	966	613	1259	856
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	24	29	157	21	24	148	244	84	295	174	54	247	210	193	623	475	833	668

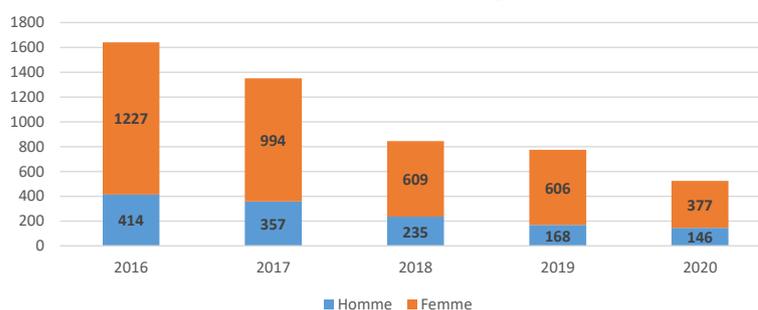
Contractuels sur poste permanent

	Hommes						Femmes						Total Hommes		Total Femmes		Total global	
	2019			2020			2019			2020			2019	2020	2019	2020	2019	2020
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C						
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	11	2	6	6	6	5	40	3	19	29	1	8	19	17	62	38	81	55
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	10	2	6	6	5	3	26	2	12	27	1	7	18	14	40	35	58	49

Evolution des arrêts courts - maladie ordinaire

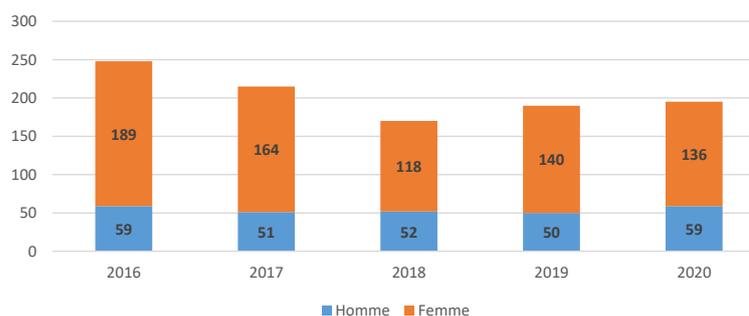
Nbre d'arrêts entre 1 et 5 jours

Durée moyenne : 2,8 jours



Nbre d'arrêts > à 5 jours et < à 10 jours

Durée moyenne : 7,55 jours



Accidents de service, de trajet

Evénements survenus sur l'année 2020

	Type d'accident	Hommes		Femmes		Total global	
		Nombre de déclarations avec arrêt	Nombre de déclarations sans arrêt	Nombre de déclarations avec arrêt	Nombre de déclarations sans arrêt	Nombre de déclarations avec arrêt	Nombre de déclarations sans arrêt
PERMANENTS	Accident de service	25	24	21	21	46	45
	Accident de trajet	2	1	8	6	10	7
	Total Ressources permanentes	27	25	29	27	56	52
NON PERMANENTS	Accident de service	2	2	6	3	8	5
	Accident de trajet	0	1	0	0	0	1
	Total Ressources non permanentes	2	3	6	3	8	6
Total global		29	28	35	30	64	58

Accidents avec arrêt par cadre d'emploi des ressources permanentes et non permanentes

Cadre d'emploi	Service			Trajet		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Ingénieurs						1
Techniciens territoriaux	1	1	1	1		
Agents de maîtrise Territoriaux	3	5	1	1		
Adjointes techniques territoriaux	12	19	22	1	1	1
Adjointes Tech.Territor.Etablis.Enseig.	26	24	14	2	7	2
Attachés territoriaux	2		1	2	2	
Adjointes administratifs	7	2	4	8	7	3
Rédacteurs territoriaux				1	1	1
Cadres territoriaux de santé						
Médecins territoriaux	1					
Puéricultrices	2	1	1			
Psychologues	1					1
Assistants territoriaux socio-éducatifs	2	3	3	1	2	1
Educateurs terr. de jeunes enfants			1			
Grade non statutaire - sans cadre emploi			6			
Total	57	55	54	17	20	10

Les ressources non permanentes

Contractuels remplaçants

Effectif présent au 31 décembre 2020

Par catégorie

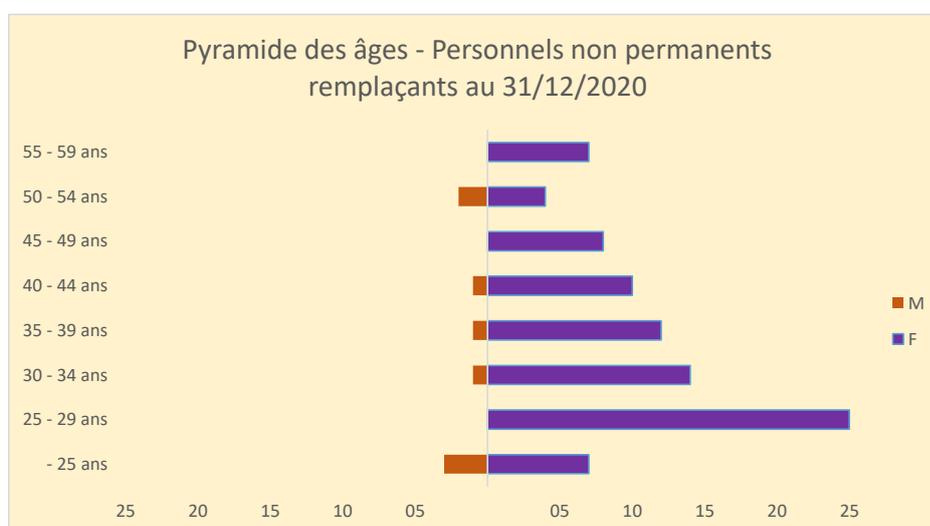
Catégories	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	2	48	50
Catégorie B	2	2	4
Catégorie C	3	38	41
Total général	7	88	95

Par filière / motif remplacement / ancienneté

	Filière administrative	Filière culturelle	Filière médico-sociale	Filière Sociale		Filière technique		Total général
	Femmes	Femmes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
NON TIT Remplacement maternité								
- de 3 ans	1				2	1		4
NON TIT Remplacement raisons médicales								
- de 3 ans	21		1	2	12	3	8	47
3 ans à moins de 6 ans	1		1		6			8
6 ans et plus					1			1
NON TIT Remplacement congé parental								
- de 3 ans	1	1			1			3
NON TIT Compensation temps partiel								
- de 3 ans	1		1		10	1	2	15
3 ans à moins de 6 ans	4		2		8		1	15
6 ans et plus	1				1			2
Total général	30	1	5	2	41	5	11	95

Par âge

Age moyen : 35,6 ans



Les autres personnels

Effectif rémunérés au 31/12/2020

	2020			2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Collaborateur de cabinet (article 110 de la Loi du 26 janv.1984)	4		4	2		2
Assistants familiaux	104	449	553	101	444	545
Apprentis	20	14	34	15	9	24
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	7	40	47	5	38	43
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	2	2	4	2	2	4
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels (alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	6	17	23	9	21	30
Autres (contractuels groupes élus, vacataires)	12	27	39	28	45	73
Total général	155	549	704	162	559	721

Obligation d'emploi

Effectif : agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par catégorie hiérarchique, statut et genre
(Effectifs en nombre de personnes physiques rémunérées au 31/12/2020)

	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emplois permanents		Contractuels sur emplois non permanents		TOTAL		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	1	17		1		1	1	19	
Catégorie B	3	5		1		1	3	7	
Catégorie C	40	49		2			40	51	
Total des catégories	44	71	0	4	0	2	44	77	
Total global								121	

Passation de marchés avec des établissements de travail protégé	
Montant total des marchés passés dans l'année	300 030 €
Equivalents bénéficiaires	14,80

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés	5,27%
Taux d'emploi légal des travailleurs handicapés	5,92%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires et stagiaires						
Hommes	39	41	46	44	45	44
Femmes	71	69	75	79	75	71
Contractuels sur emplois permanents						
Hommes	1	1	2	1	0	0
Femmes	3	6	3	6	2	4
Total par genre						
Hommes	40	42	48	45	45	44
Femmes	74	75	78	85	77	75
Total global	114	117	126	130	122	119

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés	4,94%	5,35%	5,43%	5,76%	5,42%	5,27%
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Les assistants familiaux en situation RQTH

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

	2017	2018	2019	2020
Hommes	2	1	1	1
Femmes	5	4	2	4

Dialogue social

Les réunions statutaires

Ressources non permanentes/autres personnels

Instances paritaires	Nombre de réunions
Comité technique	8
Commissions administratives paritaires	4
Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de	6
Commission consultative paritaire	3

Réunions de dialogue social	Dialogue social transversal	Rencontres OS Président	DGA DSS	DGA T	DRH
	5	0	5	4	17*
TOTAL : 31 REUNIONS					

* Négociation RIFSEEP - RITT

Les conflits du travail

Mots d'ordre locaux et nationaux	18
----------------------------------	----

Sanctions

Nombre de sanctions disciplinaires prononcées sur l'année 2020

Sanctions par type

Fonctionnaires titulaires	2018		2019		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :						
Avertissement				3		1
Blâme	2		1	2		1
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	1	1	3	1	1	2
Sanctions du 2ème groupe :						
Radiation du tableau d'avancement						
Abaissement d'échelon						
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	1	1		1		
Sanctions du 3ème groupe :						
Rétrogradation						
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans						
Sanctions du 4ème groupe :						
Mise à la retraite d'office						
Révocation						
Total Fonctionnaires titulaires	4	2	4	7	1	4

Fonctionnaires stagiaires						
Avertissement						
Blâme						
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours						
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours						
Exclusion définitive du service						

Contractuels						
Avertissement						1
Blâme					1	
Exclusion temporaire de fonctions						
Licenciement						
Total Contractuels					1	1

Motif des sanctions

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	2	1	1	1		1
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)			1	1	1	2
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle						
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral		1	1	2		2
Ivresse			1			
Mœurs (dont harcèlement sexuel)						
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve						
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	1					
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	1			1	1	
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)						
Autres				2		
Total général	4	2	4	7	2	5

Rémunérations

Dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	605 012 760 €	628 570 000 €	620 131 662 €
Masse salariale	99 826 600 €	100 761 000 €	101 706 150 €
% Masse salariale	16,50%	16,03%	16,40%

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées par filière et cadre d'emplois

		2018	2019	2020
Filière administrative	Rédacteurs territoriaux	202	188	99
	Adjoint administratifs territoriaux	113	198	48
Filière technique	Techniciens territoriaux	201	347	256
	Agents de maîtrise territoriaux	1772	1 671	1 568
	Adjointes techniques territoriaux	3 668	3 114	2 953
	Adjointes tech. territor. établis. enseign.	40	127	154
Filière culturelle	Assist. ter. conserv. patrimoine & biblio	63	91	47
Total général		6 059	5 736	5 125

Rémunération des ressources permanentes

	2018		2019		Evolution 2018/2019	2020		Evolution 2019/2020
	Rémunérations brutes	Dont primes et HS	Rémunérations brutes	Dont primes et HS	Rémunérations brutes	Rémunérations brutes	Dont primes et HS	Rémunérations brutes
Ressources permanentes	64 483 763 €	11 505 168 €	65 499 737 €	11 353 427 €	2%	65 647 253 €	10 882 126 €	0,23%

Rémunération des assistants familiaux

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

Les montants s'entendent bruts

Rémunération

	2018	2019	2020
Selon le statut	13 111 838 €	13 496 150 €	13 840 278 €

Primes

	2018	2019	2020
Selon le sexe			
Assistants Familiaux hommes	32 358 €	35 429 €	34 267 €
Assistants Familiaux femmes	201 394 €	215 264 €	200 437 €
Détail des primes			
Prime d'adoption	5 994 €	18 255 €	0 €
Prime d'aide à l'équipement	4 860 €	12 407 €	12 796 €
Majoration de vacances	32 530 €	23 460 €	17 741 €
Prime d'ancienneté	163 319 €	167 225 €	173 294 €
Indemnité de référent professionnel	27 049 €	29 346 €	30 873 €

Actions sociales

Protection sociale complémentaire

Prévoyance

	2018	2019		2020
	Convention	Convention (du 01/01 au 30/06/2019)	Labellisation (à partir du 1/7/19)	Labellisation
Nombre total de bénéficiaires	1707	1908	1271	1392
Catégorie A	308	587	454	499
Catégorie B	579	544	214	240
Catégorie C	820	777	603	653

	2018	2019	2019	2020
	Convention	Convention (du 01/01 au 30/06/2019)	Labellisation (à partir du 1/7/19)	Labellisation
Montant total des participations	197 399 €	102 082 €	92 652 €	201 442 €
Catégorie A	33 402 €	30 412 €	32 622 €	71 259 €
Catégorie B	67 016 €	22 394 €	15 697 €	34 057 €
Catégorie C	96 981 €	49 276 €	44 333 €	96 126 €

CNAS

	2019	2020
Adhésion pour les agents	625 761 €	677 820 €

Assistants familiaux inclus

Restauration

	2019	2020
Participation aux titres restaurant	496 810 €	471 468 €

Plan de déplacement d'entreprise (PDE)

	2019	2020
Participation reversée aux agents inscrits à Mel'bornes	102 519 €	70 448 €
Indemnité kilométrique vélo	14 683 €	16 835 €

Formation

Journées de formation suivies par les agents permanents

Au 31 décembre 2020

	CNFPT (cotisation)	CNFPT (hors cotisation)	Formation interne	Autres organismes	Total	dont CPF
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	77	0	0	3	80	44
Formation d'intégration et/ou de professionnalisation	330	1	8	62	401	0
Formation de perfectionnement	1048	128	649	2736	4561	60
Formation personnelle (hors congés formation)	6	0	0	51	57	0
Autres agents (hors catégorie) - toutes formations confondues	7	0	57	82	146	0
Total général	1468	129	714	2934	5245	104
<i>Info : total général 2019</i>	<i>2874</i>	<i>402</i>	<i>952</i>	<i>2643</i>	<i>6871</i>	<i>315</i>

Agents permanents ayant participé à au moins une action de formation en 2020

Un agent qui a suivi plusieurs formations est compté une seule fois.

	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
Agents de catégorie A	103	561	664	5
Agents de catégorie B	78	120	198	4
Agents de catégorie C	348	364	712	0
Autres agents (hors catégorie)	13	41	54	0
Total toutes catégories	542	1086	1628	9

Coûts de formation

	2019	2020
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	528 000 €	439 307 €
CNFPT au delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	15 300 €	13 600 €
Autres organismes	610 228 €	636 467 €
Frais de déplacement à la charge de la collectivité	106 081 €	66 086 €
Coût total des actions de formation	1 259 609 €	1 155 460 €

Rapprochement du nombre de jours de formation sur 3 années

	2018		2019		2020	
	Total	Dont CPF	Total	Dont CPF	Total	Dont CPF
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	419	271,5	305	249	80	44
Formation d'intégration et/ou de professionnalisation	855,5	0	668	0	401	0
Formation de perfectionnement	6209,8	20	5855	66	4561	60
Formation personnelle (hors congés formation)	53	0	27	0	57	0
Autres agents (hors catégorie) - toutes formations confondues	92	0,5	16	0	146	0
Total général	7629,3	292	6871	315	5245	104

Formations des assistants familiaux

En nombre de participants

(données issues du bilan social 2020 réalisé par le SOAJ)

	2018	2019	2020
Formation obligatoire 60h	27	12	30
Formation obligatoire 240h	107	92	90
Adaptation au poste	133	130	131
Maintien dans l'emploi	19	28	1
Développement des compétences	151	147	131
Total général	437	409	383

Coûts de formation

	2018	2019	2020
Montant facturés par les organismes	175 569 €	182 001 €	161 544 €
Frais déplacements et repas à la charge de la collectivité	70 040 €	86 468 €	39 408 €
Coût total des actions de formation	245 609 €	268 469 €	200 952 €

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité

suivant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié
données arrêtées au 31/12/2020

Agents affectés à la prévention

	2020
Assistants de prévention	1
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	2
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	5
Conseillers de prévention	5
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI), titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0

Actions liées à la prévention sur 2020

	Montant en euros	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	5 838	28	5
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	- €	0	0
Formation dans le cadre des habilitations	25 843 €	446	184
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	1 682 000 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail*	133 000 €		

*Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2020	109	339

Rapport de situation comparée

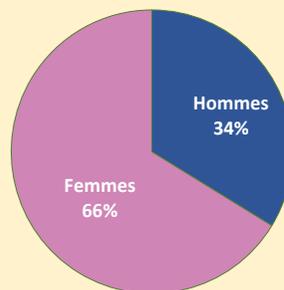
Egalité entre les femmes et les hommes

Périmètre : année 2020

Ressources permanentes

	Hommes	Femmes	Total Nb agents
Fonctionnaires (stagiaires/titulaires)	693	1384	2077
Contractuels occupant un emploi permanent	69	113	182
Total	762	1497	2259

Répartition femmes-hommes des effectifs (fonctionnaires et contractuels)



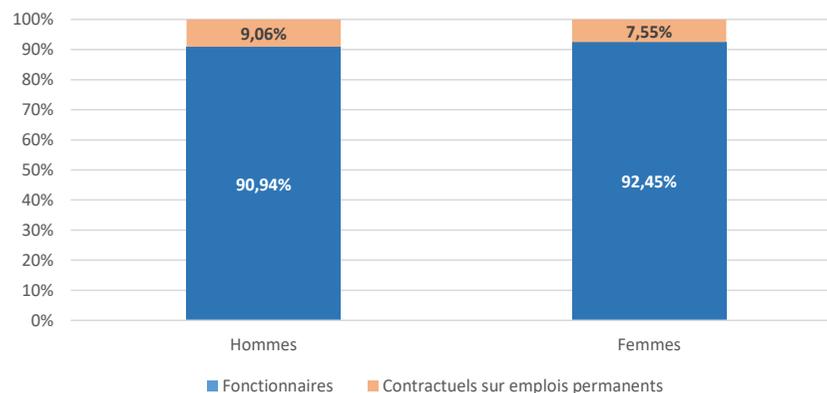
Au niveau national, dans la FPT:
Taux de féminisation: 61 %

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

Part des fonctionnaires et des contractuels

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emplois permanents
Hommes	90,94%	9,06%
Femmes	92,45%	7,55%

Statuts	% Hommes	% Femmes
Fonctionnaires	33,37%	66,63%
Contractuels sur emplois permanents	37,91%	62,09%



Au niveau national, dans la FPT:
Titulaires: 59 % de femmes / 41 % d'hommes
Contractuels : 67 % de femmes / 33 % d'hommes

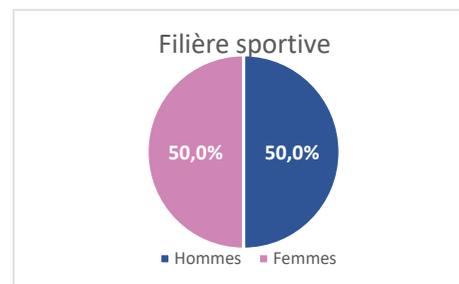
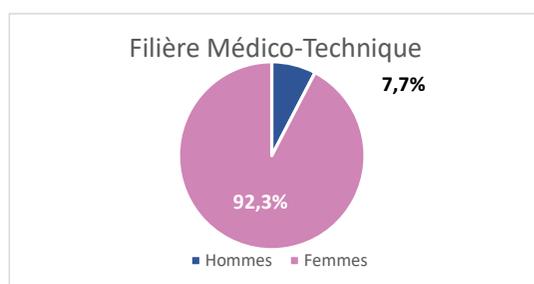
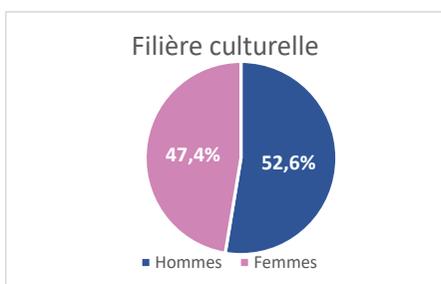
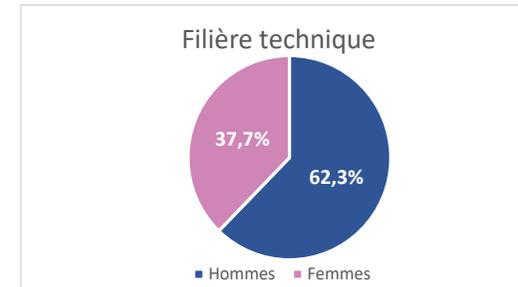
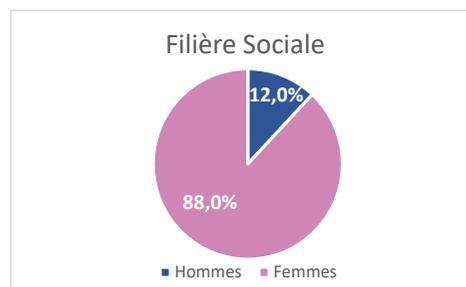
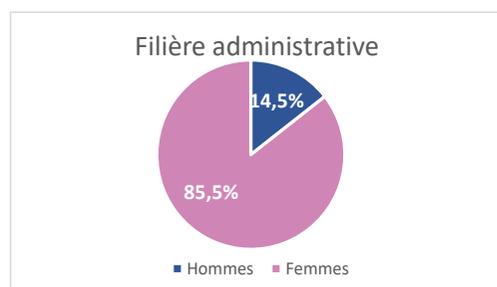
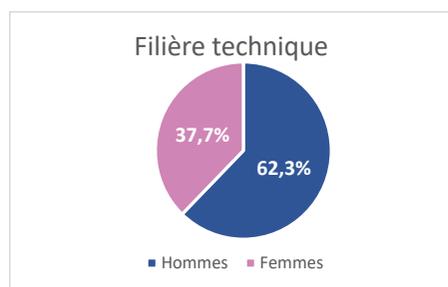
Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

Répartition par filière

Filières	Hommes		Femmes		Total par filière	
	Nb agents	Répartition en %	Nb agents	Répartition en %	Nb agents total	Répartition en %
Filière technique	581	25,72	352	15,58	933	41,30
Filière administrative	109	4,83	645	28,55	754	33,38
Filière Sociale	45	1,99	331	14,65	376	16,64
Filière médico-sociale	5	0,22	138	6,11	143	6,33
Filière culturelle	20	0,89	18	0,80	38	1,68
Filière Médico-Technique	1	0,04	12	0,53	13	0,58
Filière sportive	1	0,04	1	0,04	2	0,09
Total	762	33,73	1497	66,27	2 259	100,00

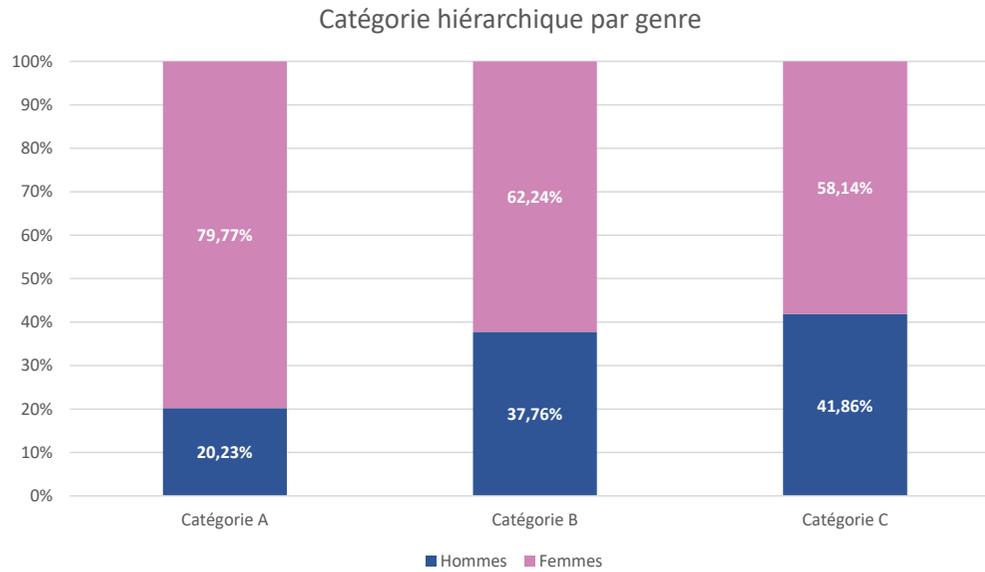
Au niveau national, dans la FPT :

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes
 filière technique: 41% de femmes / 59 % d'hommes
 filière animation: 72% de femmes / 28 % d'hommes
 filière culturelle: 63% de femmes / 37 % d'hommes
 filière sociale: 96% de femmes / 4 % d'hommes
 filière médico-soc: 95% de femmes / 5 % d'hommes
 filière médico-tech: 77% de femmes / 23 % d'hommes
 filière sportive: 28% de femmes / 72 % d'hommes
 filière sécurité-police: 22% de femmes / 78 % d'hommes
 filière incendie-sec: 5 % de femmes / 95 % d'hommes



Répartition par catégorie hiérarchique

	Hommes	Femmes
Catégorie A	159	627
Catégorie B	125	206
Catégorie C	478	664



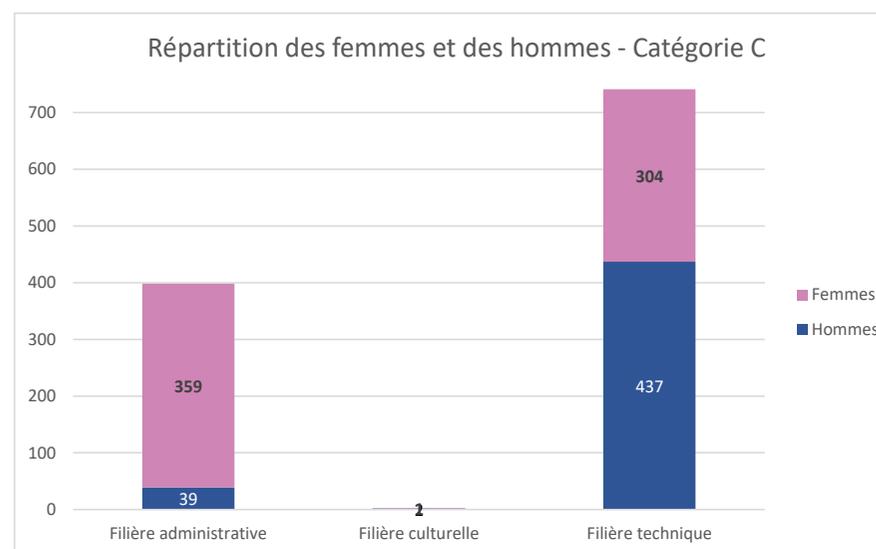
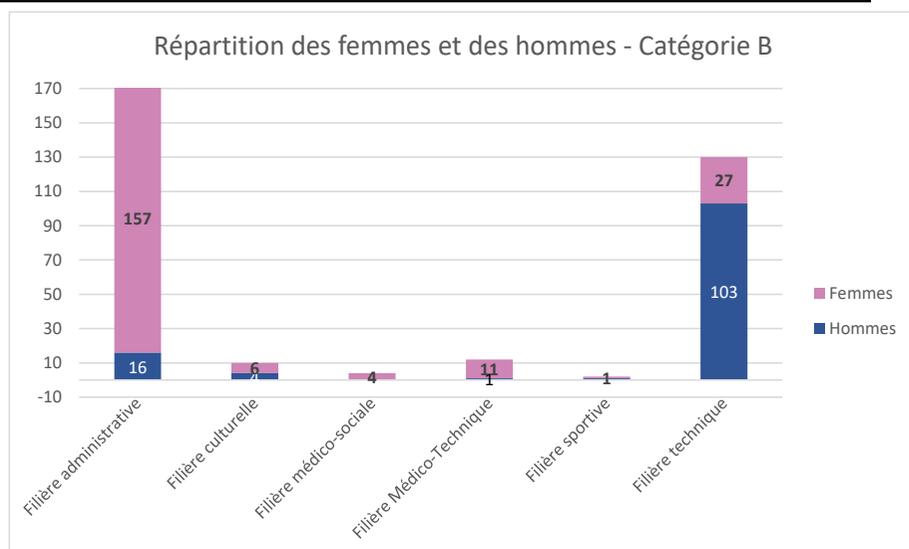
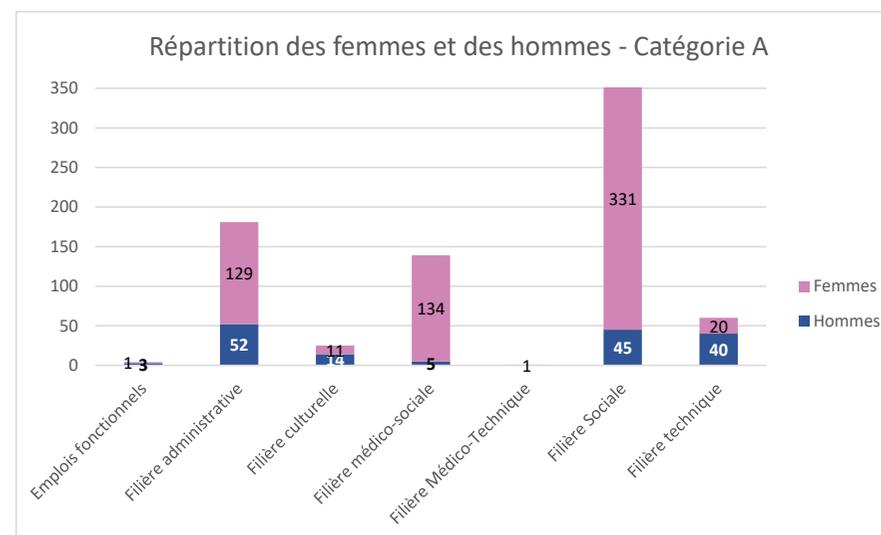
Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
(principalement dans les filières sociale et administrative)
cat C: 61 % de femmes / 39 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

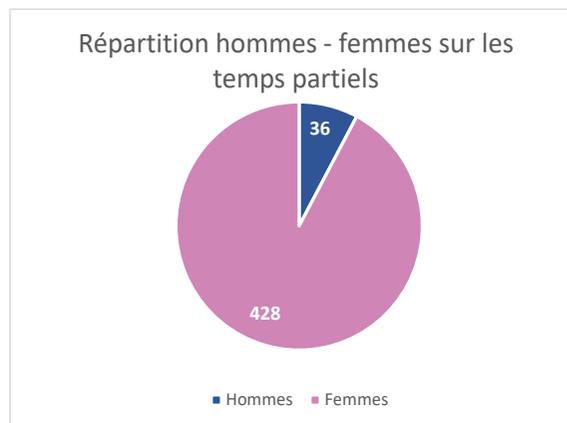
Répartition par catégorie et filière

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	159	627	786
Emplois fonctionnels	3	1	4
Filière administrative	52	129	181
Filière culturelle	14	11	25
Filière médico-sociale	5	134	139
Filière Médico-Technique		1	1
Filière Sociale	45	331	376
Filière technique	40	20	60
Catégorie B	125	206	331
Filière administrative	16	157	173
Filière culturelle	4	6	10
Filière médico-sociale		4	4
Filière Médico-Technique	1	11	12
Filière sportive	1	1	2
Filière technique	103	27	130
Catégorie C	478	664	1142
Filière administrative	39	359	398
Filière culturelle	2	1	3
Filière technique	437	304	741
Total général	762	1497	2259



Répartition hommes/femmes sur le temps partiel

		Hommes	Femmes
Catégorie A	Temps complet	147	377
	Temps partiel	12	241
	Total	159	618
Catégorie B	Temps complet	118	147
	Temps partiel	7	58
	Total	125	205
Catégorie C	Temps complet	461	526
	Temps partiel	17	129
	Total	478	655
Rapport parité Hommes/Femmes	Temps complet	726	1050
	Temps partiel	36	428
	Total général	762	1478



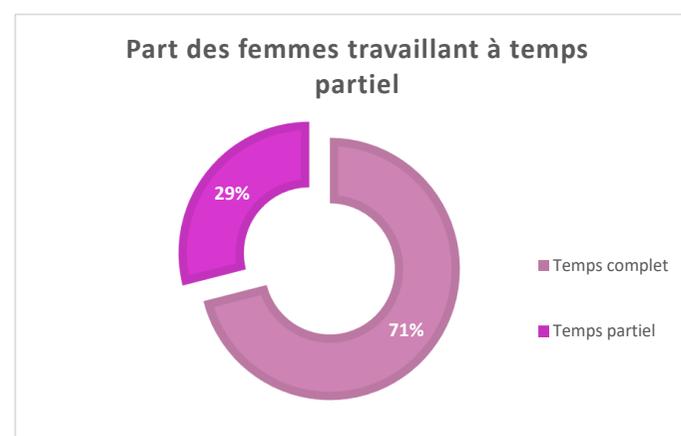
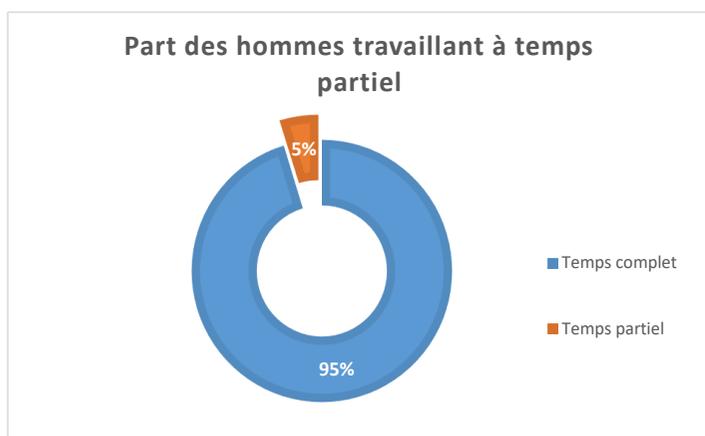
Au niveau national, dans la FPT:

29 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 7 % des hommes

(dont 35 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans)

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

à ces 2240 agents, s'ajoutent 19 agents féminins à temps non complet



Agents en position de congé parental

Femmes	3
Hommes	0
Total	3

Au niveau national, dans la FPT:

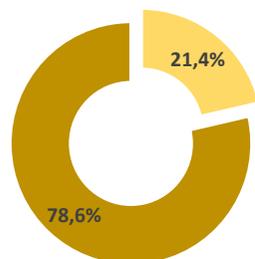
96,8 % des congés parentaux sont pris par des femmes

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

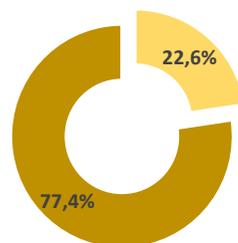
Avancements de grade

		2019		2020	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	Nb agents promouvables	52	333	46	277
	Nb agents promus	10	67	18	46
Catégorie B	Nb agents promouvables	9	72	21	5
	Nb agents promus	1	21	10	4
Catégorie C	Nb agents promouvables	210	265	176	264
	Nb agents promus	47	56	27	57
Total	Nb total agents promouvables	271	670	243	546
	Nb total agents promus	58	144	55	107

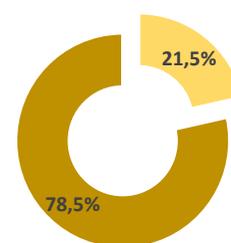
Rapport avancements de grade /
effectif masculin promouvable - 2019



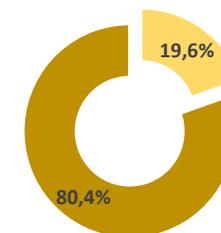
Rapport avancements de grade /
effectif masculin promouvable - 2020



Rapport avancements de grade /
effectif féminin promouvable - 2019



Rapport avancements de grade /
effectif féminin promouvable - 2020

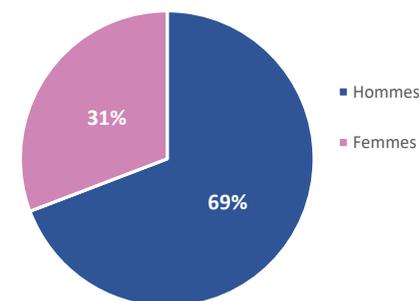


Promotions internes

	Effectif global	Nb promotions	Hommes		Femmes	
			Nb promotions	%	Nb promotions	%
Cat A	786	4	3	1,9%	1	0,6%
Cat B	331	5	2	1,2%	3	1,9%
Cat C	1142	4*	4	2,5%		0,0%
Total	2259	9	9	5,6%	4	2,5%

* Agents de maîtrise

Répartition Hommes/Femmes de
la promotion interne



Pyramide des âges

	Hommes	%	Femmes	%
plus de 50 ans	385	55,2%	606	56,9%
de 40 à 49 ans	259	44,8%	478	43,1%
de 30 à 39 ans	95	31,2%	312	17,1%
moins de 30 ans	40	9,8%	84	7,2%
Total	779		1480	

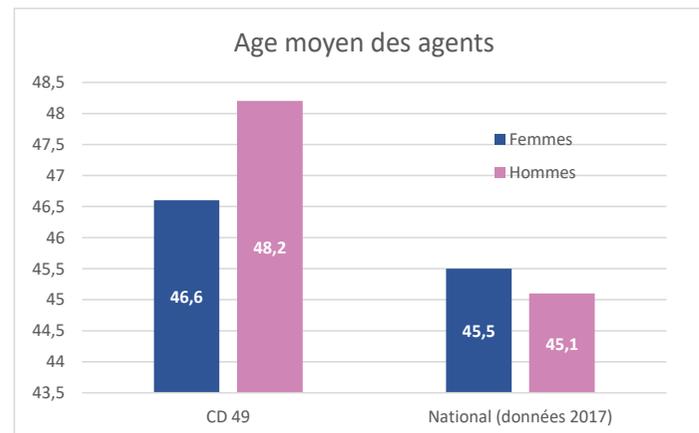
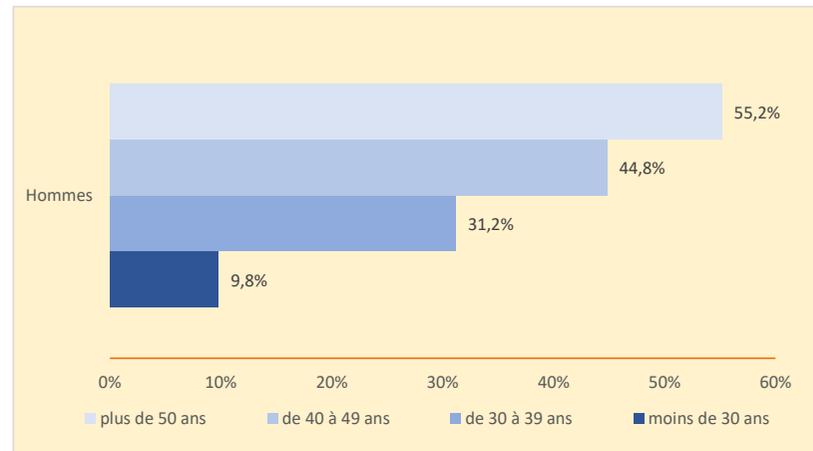
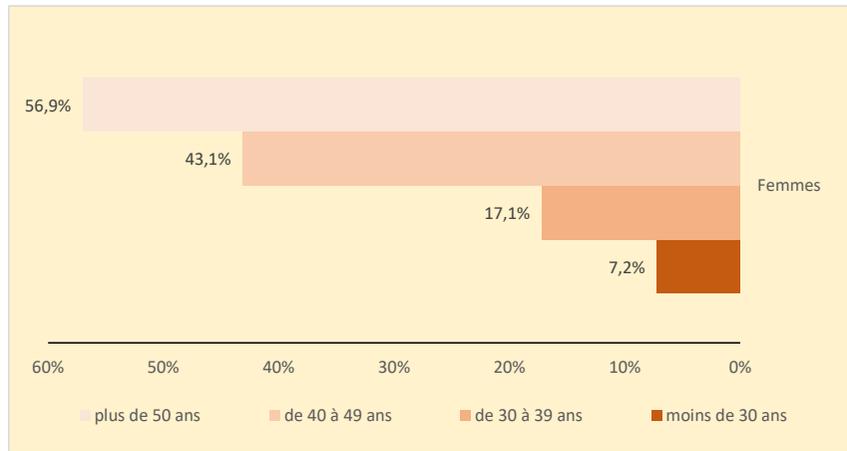
Age moyen	48 ans
------------------	---------------

46,27

Au niveau national, dans la FPT :

Age moyen: femmes : 45,5 ans
hommes : 45,1 ans

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017



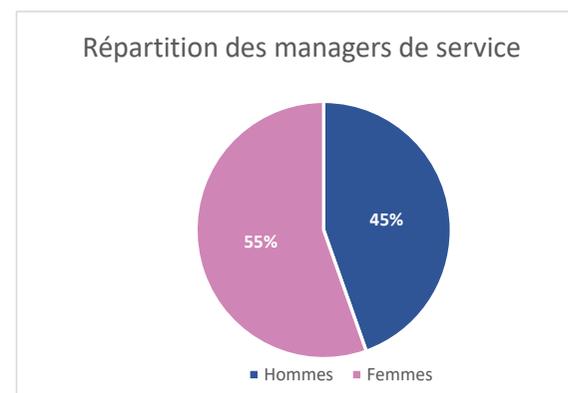
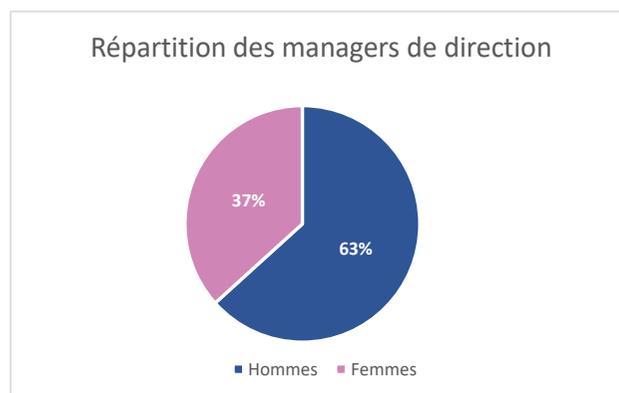
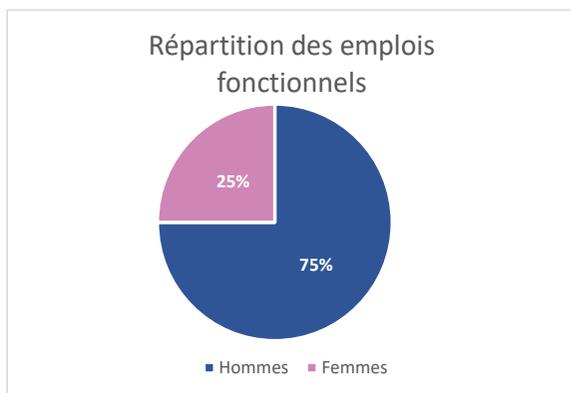
Répartition des femmes et des hommes sur les emplois de cadres

	Hommes	Femmes	Total
Emplois fonctionnels	3	1	4
Managers de direction	19	11	30
Managers de service	37	46	83
Total	59	58	117

Au niveau national, dans la FPT :

Emplois d'encadrement supérieur et de direction : 31 % de femmes / 69 % d'hommes
catégorie A+ : 51 % de femmes / 49 % d'hommes

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017



Salaires nets mensuels moyens (ramenés en ETP)

	2019	2020
Hommes	2 117,93 €	2 094,49 €
Femmes	2 086,34 €	2 120,56 €

Au niveau national, dans la FPT :

Femmes: 1 867 € / Hommes: 2 053 €
soit une différence de 186 € (les hommes gagnent 9,06 % de plus que les femmes)

Source : DGAFP, chiffres clés égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - périmètre 2017

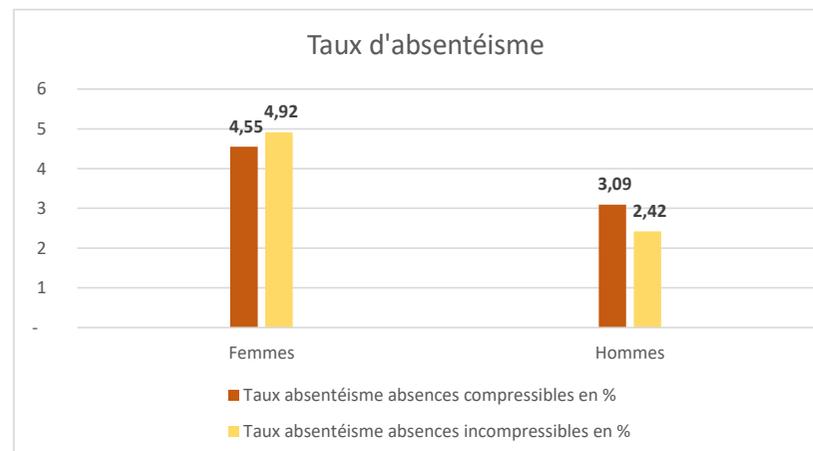
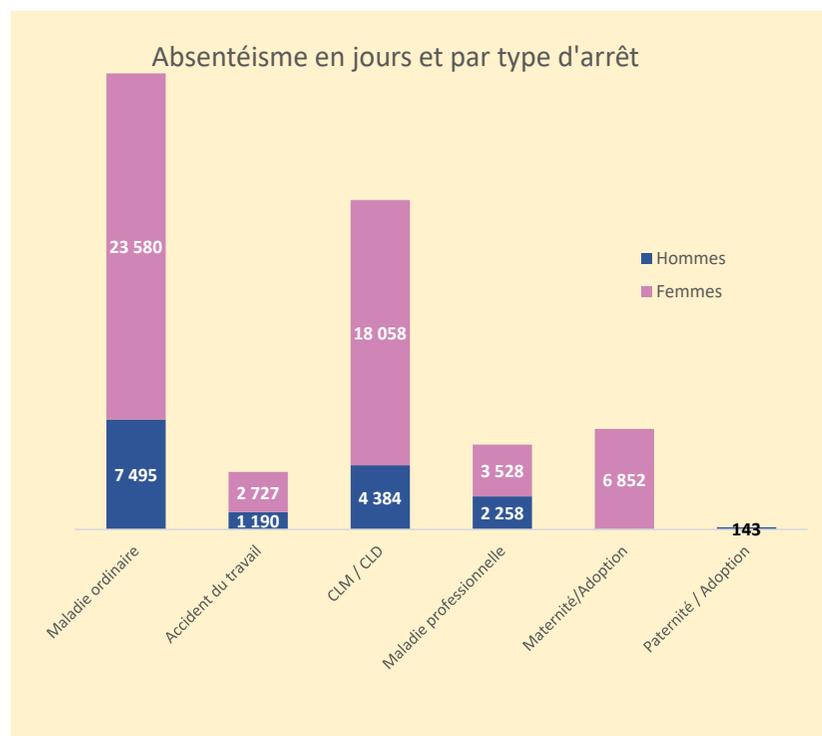
10 plus fortes rémunérations*

* critères retenus conformément à l'article 37 de la Loi 2019-828

Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires
2020	890 148,31 €	3	7
2019	879 006,73 €	3	7
2018	863 775,13 €	4	6

Absentéisme (périmètre bilan social : agents permanents et remplaçants)

Absences	Hommes			Femmes			Total global		
	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours	Nbre d'arrêts	Nb jours	Moyenne de nb jours
Absences compressibles									
Maladie ordinaire	381	7 495	20	1 106	23 580	21	1 487	31 075	21
Accident du travail	36	1 190	33	27	2 727	101	63	3 917	62
Total absences compressibles	417	8 685	21	1 133	26 307	23	1 550	34 992	23
Absences incompressibles									
CLM / CLD	5	4 384	877	33	18 058	547	38	22 442	591
Maladie professionnelle	6	2 258	376	12	3 528	294	18	5 786	321
Maternité/Adoption				61	6 852	112	61	6 852	112
Paternité / Adoption	13	143	11				13	143	11
Total absences incompressibles	24	6 785	283	106	28 438	268	130	35 223	271
Total général	441	15 470	35	1 239	54 745	44	1 680	70 215	42
Effectifs (permanents et remplaçants)	769			1 585			2 354		
Taux absentéisme en 2020 en %	5,51			9,46			8,17		
Taux absentéisme hors Maternité/Paternité en 2020 %	5,46			8,28			7,36		



ANNEXE

Bilan social des assistants familiaux

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9

Direction Enfance Famille
Service d'Offre d'Accueil Jeunes
Unité Statut et Rémunération

Annexe Rapport Social Unique 2020

Table des matières

1. Chiffres clés 2020	4
2. Emploi	5
a. Effectifs total au 31 décembre de l'année	5
b. Travailleurs extérieurs et divers.....	9
c. Embauches au cours de l'année considérée	9
d. Départ au cours de l'année considérée	10
e. Evolutions des agréments	10
f. Travailleurs en situation de handicap	12
3. Rémunération.....	13
a. Rémunérations (en €).....	13
b. Les primes	14
c. Avantages du département	14
4. Santé au travail.....	15
5. Conditions de travail	16
a. Accompagnement professionnel.....	16
c. Mise en place d'aides à domicile.....	17
d. Conditions physiques de travail en lien avec les déplacements professionnels.....	18
6. Formation.....	19
a. Formation professionnelle Obligatoire	19
b. Décomposition par type de formation.....	19
c. CPF/DIF.....	19
d. Budget global de formation	20
7. Relations professionnelles.....	21
a. Dialogue social	21
b. Information et communication	21

Bilan Social 2020

Préambule

Le bilan social réalisé par la Direction Enfance Famille – Service d'Offre d'Accueil Jeunes – du Département du Maine et Loire est une photographie de la situation des Assistants Familiaux du Maine et Loire au 31 décembre 2020.

La diversité et l'ampleur des données chiffrées qu'il contient permettent d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques des Assistants Familiaux du Maine-et-Loire et de leurs conditions de travail. Il permet également de fixer des orientations pour les actions à mener.

Ce bilan social présente un historique des données chiffrées sur les trois dernières années et permet de mesurer les changements intervenus durant ces trois années.

Les indicateurs illustrent les points suivants :

- L'emploi
- La rémunération
- L'Hygiène Santé et Sécurité
- Les conditions de travail
- La formation
- Les relations professionnelles
- Les avantages sociaux

Bilan Social 2020

1. Chiffres clés 2020



2. Emploi

Comme le précise le schéma enfance famille soutien à la parentalité 2016 – 2020, le recrutement des assistants familiaux est une priorité pour faire face aux renouvellement des professionnels et étendre cette modalité d'accueil qui répond pleinement aux besoins fondamentaux des enfants.

122 Assistants Familiaux ont 60 ans et plus et vont partir à la retraite dans un délai maximum de 5 à 7 ans.

Le Département parvient difficilement à recruter des Assistants Familiaux ayant moins de 45 ans. Le métier d'Assistant Familial est souvent envisagé dans une seconde partie de vie professionnelle, lorsque les enfants de l'Assistant Familial sont plus grands. Cela explique, en général, l'âge des professionnels recrutés.

Parallèlement la stratégie nationale de protection de l'enfance prévoit dans l'engagement 2 de : *Moderniser et soutenir les conditions de travail et d'exercice des assistants familiaux et des lieux de vie et d'accueil*. Cet objectif s'appuie sur les mêmes constats que ceux formulés préalablement.

Parmi les mesures annoncées pour y parvenir figure le lancement d'une négociation Nationale sur les conditions de travail et d'exercice des assistants familiaux avec pour mandat de repenser le système de l'agrément et du recrutement, en facilitant la coréférence d'assistants familiaux pour l'accompagnement d'une même situation, en améliorant les conditions du maintien de salaire en cas de procédures en cours, en harmonisant les indemnités existantes.

À partir de ces éléments trois leviers d'action se dégagent :

- ❖ Développer le recrutement pour renouveler la cohorte de professionnels.
- ❖ Agir sur la capacité d'accueil pour augmenter de manière ponctuelle ou durable le nombre de places en accueil familial.
- ❖ Maintenir les effectifs en limitant les démissions et licenciement.

Le Département a également fait le choix de s'appuyer sur les assistants familiaux eux-mêmes pour identifier les freins qui pourraient exister pour l'arrivée dans le métier ou le maintien dans l'activité.

La crise sanitaire liée au COVID et le rôle central des assistants familiaux pendant la période de confinement devra également nourrir nos axes de travail pour 2021.

a. Effectifs total au 31 décembre de l'année

Effectifs total	2020	2019	2018
Effectif total	553	545	541
Effectif d'hommes	105	101	101
Effectif de femmes	448	444	440

Bilan Social 2020

Effectif par tranche d'âge moins de 25 ans	0	0	0
Effectif par tranche d'âge de 25 ans à 34 ans	15	13	12
Effectif par tranche d'âge de 35 ans à 44 ans	67	62	64
Effectif par tranche d'âge de 44 ans à 54 ans	196	200	205
Effectif par tranche d'âge de 55 ans à 59 ans	149	148	144
Effectif par tranche d'âge de 60 ans et plus	126	122	116
Moyenne d'âge	53.28	53.24	53.11
Effectif mensuel moyen	553,08	547,58	558,58

On considère, ci-dessus, les Assistants Familiaux salariés, inscrits à l'effectif au 31 décembre, présents ou absents, à temps plein ou temps partiel.

Le seul mi-temps répertorié est celui d'un Assistant Familial qui a un contrat de 75 heures par mois ; contrat exclusivement consacré à une mission syndicale pour laquelle l'Assistant Familial a une décharge totale.

L'effectif mensuel moyen correspond à la moyenne des effectifs rémunérés sur les 12 mois de l'année considérée.

L'âge moyen reste stable à 53 ans

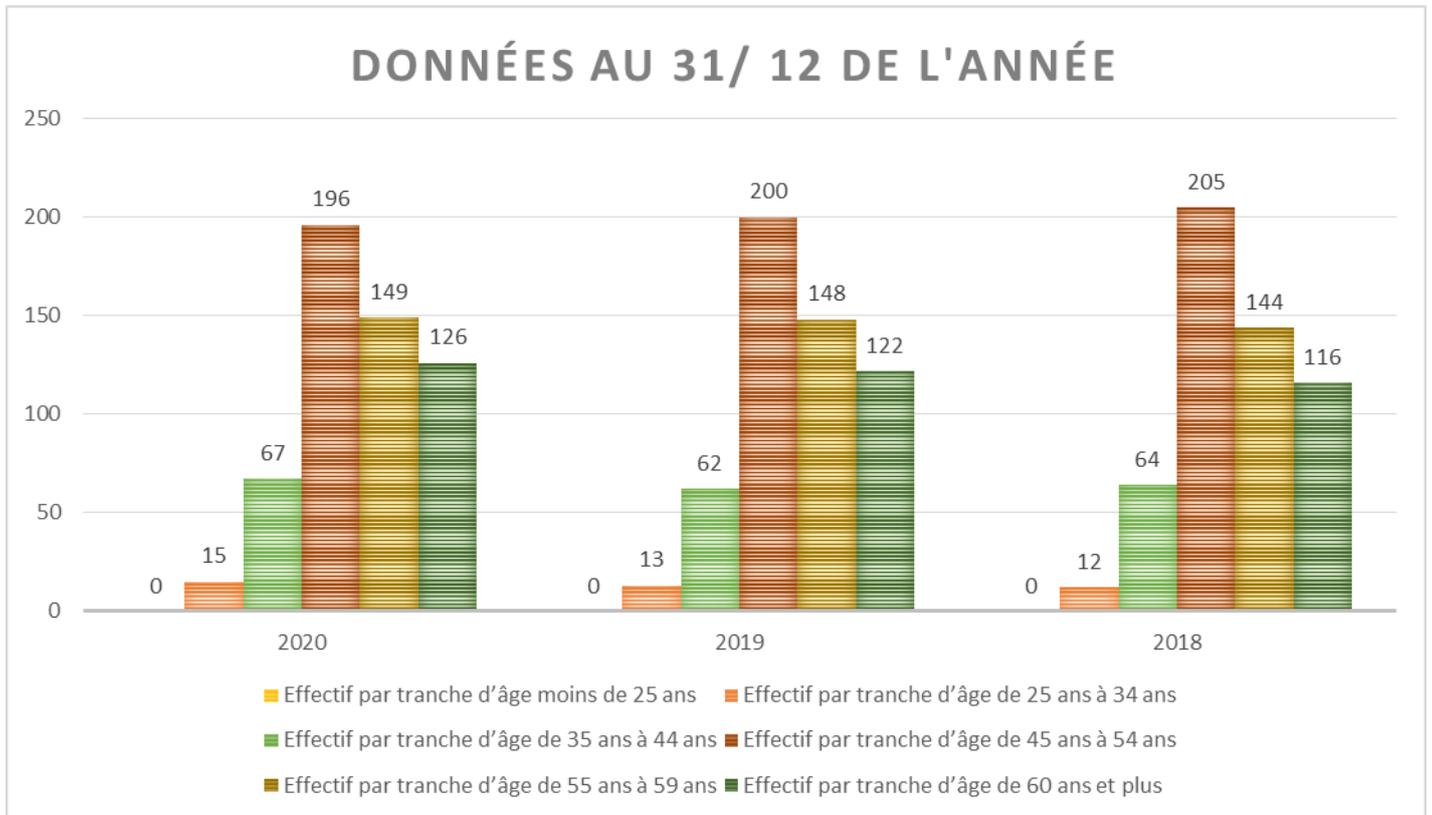
Pour information, le nombre de recrutements annuels est de :

- 51 en 2020
- 38 en 2019
- 58 en 2018

Au 31 décembre, le nombre d'Assistants Familiaux de 60 ans et plus est de :

- 126 en 2020
- 122 en 2019
- 116 en 2018

Bilan Social 2020



Effectifs au 31 décembre

Effectif par ancienneté moins de 5 ans

2020

2019

2018

168

166

172

Effectif par ancienneté de 5 à 9 ans

145

138

126

Effectif par ancienneté de 10 à 19 ans

177

181

182

Effectif par ancienneté de 20 à 29 ans

53

47

49

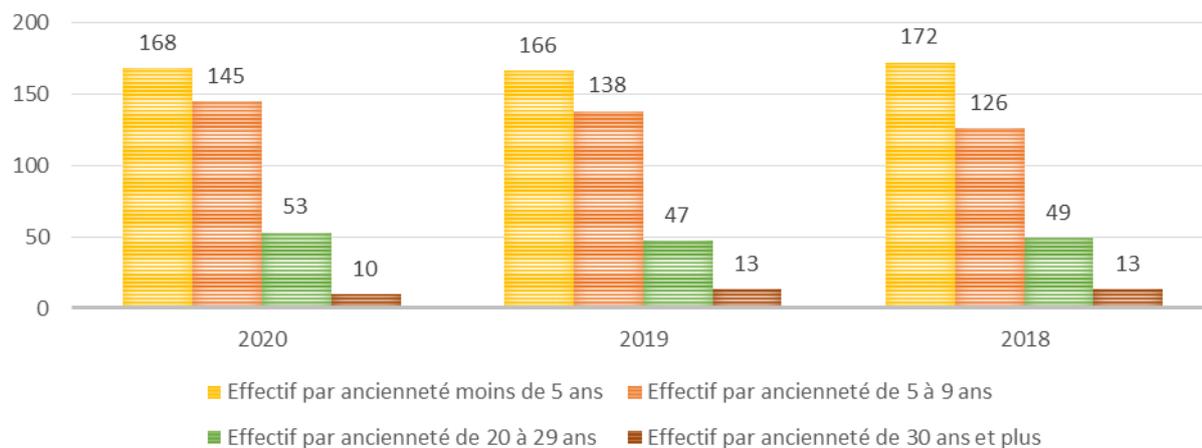
Effectif par ancienneté de 30 ans et plus

10

13

13

ANCIENNETÉ



Année	2018	2019	2020
% aug. Effectif par ancienneté moins de 5 ans	14,67%	-3,49%	1,20%
% aug. Effectif par ancienneté de 5 à 9 ans	-0,79%	9,52%	5,07%
% aug. Effectif par ancienneté de 10 à 19 ans	14,47%	-0,55%	-2,21%
% aug. Effectif par ancienneté de 20 à 29 ans	8,89%	-4,08%	12,77%
% aug. Effectif par ancienneté de 30 ans et plus	18,18%	0,00%	-23,08%

Bilan Social 2020

b. Travailleurs extérieurs et divers

La répartition des Assistants Familiaux hors département est la suivante :

- ⇒ Les Bouches-du-Rhône : 1
- ⇒ La Charente : 2
- ⇒ Le Finistère : 1
- ⇒ L'Ille-et-Vilaine : 1
- ⇒ L'Indre : 1
- ⇒ L'Indre-et-Loire : 6
- ⇒ La Loire-Atlantique : 10
- ⇒ La Mayenne : 14
- ⇒ La Sarthe : 15
- ⇒ Les Deux-Sèvres : 23
- ⇒ La Vendée : 21
- ⇒ La Vienne : 1

Les recrutements hors département s'expliquent par 3 facteurs :

- Le Maine-et-Loire bénéficie d'une situation géographique avec 6 « frontières » avec des départements extérieurs ce qui élargi le bassin d'emploi.
- Il y a un souhait de favoriser la stabilité du parcours des enfants en recrutant les Assistants Familiaux en cas de dessaisissement.
- Enfin, c'est un choix stratégique de développer l'offre en élargissant les recrutements.

Effectifs au 31/12 de l'année	2020	2019	2018
Effectif sur le département du Maine et Loire	457	450	456
Effectif sur les autres départements	96	95	86

c. Embauches au cours de l'année considérée

Effectifs sur l'année considérée	2020	2019	2018
Nombre d'embauches en CDI	51	38	58
Nombre d'embauches en CDI de moins de 25 ans	0	0	0
Nombre d'embauches en CDD	9	9	2

Bilan Social 2020

d. Départ au cours de l'année considérée

Départs sur l'année considérée	2020	2019	2018
Nombre de départs de CDD	9	9	4
Nombre de départs à la retraite	21	24	14
Nombre de départs pour démissions	6	7	11
Nombre de départs pour licenciements	10	5	18
Nombre de départs avant la fin de la période d'essai	0	0	0

- Nombre de départs « autre motifs »
(les dessaisissements, fin de période d'essai, ou décès) :
- o 2020 : 3
(1 dessaisissements, 1 fin de période d'essai et 1 radiation suite à décès)
 - o 2019 : 4
 - o 2018 : 2

Depuis 2019, certaines décisions de licenciement sont soumises à l'avis d'une commission consultative paritaire. La CCP est un organisme paritaire élu /représentants du personnel. Il existe une commission par catégorie (A, B, C).

Les CCP ont pour rôle de donner un avis ou d'émettre des propositions, sur des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels. Dans certaines situations, l'autorité territoriale a, à leur égard, une simple obligation d'information.

Les Assistants Familiaux sont rattachés à la CCP C (pour la catégorie C). Elle est saisie pour des procédures de licenciement :

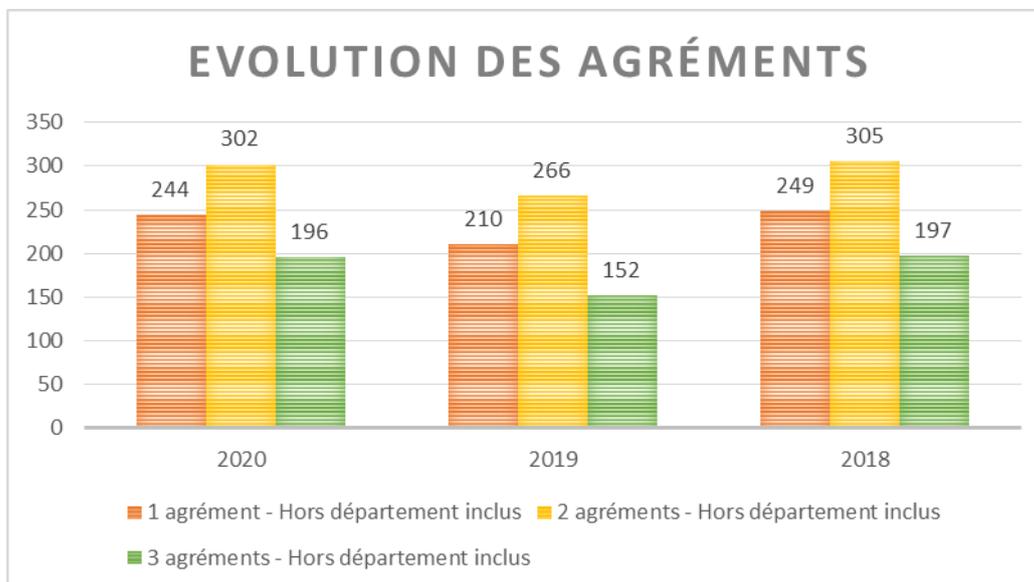
- pour inaptitude physique définitive aux fonctions,
- pour insuffisance professionnelle, dans l'intérêt du service,
- quel que soit le motif, pour les agents investi d'un mandat syndical,
- pour motif disciplinaire en formation disciplinaire (présidé par un Magistrat du Tribunal Administratif).

e. Evolution des agréments

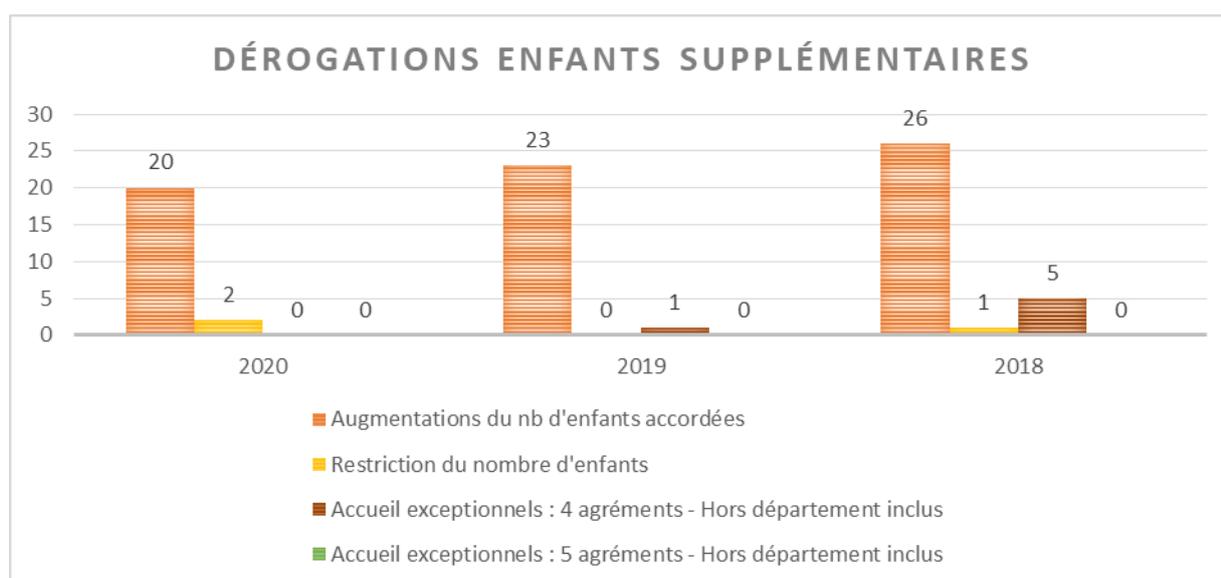
Evolution sur l'année considérées	2020	2019	2018
Nombre d'agréments			
1 agrément délivré	244	210	249
2 agréments délivrés	302	266	305
3 agréments délivrés	196	152	197
Eléments exceptionnels			
Dérogations pour augmentation du nombre d'accueil d'enfants accordées	20	23	26

Bilan Social 2020

Restriction du nombre d'enfants	2	0	1
Accueil exceptionnels : 4 agréments - Hors département inclus	0	1	5
Accueil exceptionnels : 5 agréments - Hors département inclus	0	0	0



Année	2018	2019	2020
% aug. 1 agrément	3,32%	-15,66%	16,19%
% aug. 2 agréments	-4,69%	-12,79%	13,53%
% aug. 3 agréments	-4,37%	-22,84%	28,95%



Bilan Social 2020

Année	2018	2019	2020
Augmentations du nb d'enfants accordées	23,81%	-15,66%	-13,04%

f. Travailleurs en situation de handicap

RQTH sur l'année considérée	2020	2019	2018
Nombre de travailleurs RQTH	5	3	5
RQTH - Hommes	1	1	1
RQTH - Femmes	4	2	4

L'article L. 512-13 du Code du Travail énumère les motifs de reconnaissance du statut de travailleur en situation de handicap, que le salarié soit présent ou absent des effectifs. Tous les établissements de plus et moins de 20 salariés sont pris en compte dans la déclaration officielle :

« Bénéficient de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- 5° Les bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- 6° Abrogé ;
- 7° Abrogé ;
- 8° Abrogé ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- 10° Les titulaires de la carte " mobilité inclusion " portant la mention " invalidité " définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés. »

Bilan Social 2020

3. Rémunération

Les Assistants Familiaux sont les seuls concernés par le présent bilan. Ces derniers sont employés par le Département du Maine et Loire. Cependant, ils ont un statut particulier dans la mesure où ils ne sont pas titulaires de la Fonction Publique comme le sont les agents du Département. Ils exercent leur activité en étant rattachés au SOAJ et en collaboration avec le Service de Protection de l'enfance (SPE) et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le Code de l'Action Sociale et des Famille, le Code du Travail et le Code de la Fonction Publique sont les trois Codes de référence pour encadrer ce statut.

La rémunération est la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par l'Assistant Familial.

a. Rémunération (en €) – Bilan correctif 2019 et 2018

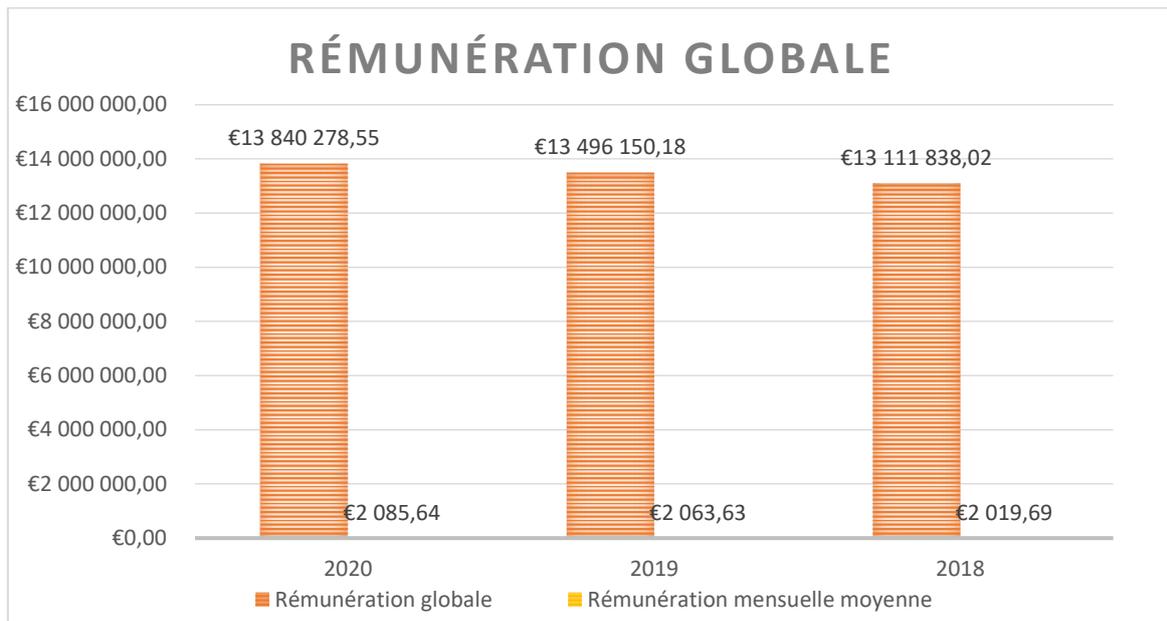
Rémunération brute	2020	2019	2018
Rémunération globale	13 840 278,55 €	13 496 150,18 €	13 111 838,02 €
Rémunération des hommes	2 413 476,19 €	2 450 624,33 €	2 242 207,53 €
Rémunération des femmes	11 426 802,36 €	11 045 525,85 €	10 869 630,49 €
Rémunération mensuelle moyenne	2 085,64 €	2 063,63 €	2 019,69 €

Nous effectuons un bilan correctif après avoir retravaillé les données figurants dans les différents éléments de rémunération.

La rémunération présentée ci-dessus englobe les données suivantes, depuis 2018 :

- Les salaires
- Les salaires de formation
- Les salaires de préplacement
- L'indemnité représentative de congés payés (IRCP)
- L'indemnité d'attente
- L'indemnité de disponibilité
- Le montant de la hausse CSG
- L'indemnité de suspension d'agrément
- Le salaire 1^{er} contrat
- Les indemnités complémentaires

Bilan Social 2020



b. Les primes – Bilan correctif 2019 et 2018

Montant des primes	2020	2019	2018
Selon le sexe			
Assistants Familiaux hommes	34267.40 €	35 429.29 €	32 358.03 €
Assistants Familiaux femmes	200 437.29 €	215 264.23 €	201 393.61 €
Détail des primes			
Prime d'adoption	0 €	18 255 €	5 993,88 €
Prime d'aide à l'équipement	12 796,40 €	12 407 €	4 860 €
Majoration de vacances	17 740,88 €	23 460,41 €	32 530,12 €
Prime d'ancienneté	17173 294.51€	167 224,98 €	163 318.84 €
Indemnité de référent professionnel	30 872.90 €	29 345,93 €	27 048,80 €

Nous effectuons un bilan correctif après avoir retravaillé les données figurants dans les différents éléments des primes.

Les primes présentée ci-dessus englobe les données suivantes, depuis 2018 :

- Les primes d'équipement
- Les primes d'adoption
- Les primes de référents professionnel
- Les majorations vacances
- La prime d'ancienneté

c. Avantages du département

Avantages du Département	2020	2019	2018
Coût de la prévoyance pour le département	25 701,00 €	35 021,25 €	48 874,06 €
Médailles d'honneur (CNAS et département)	826,06 €	1 134 €	651,36 €

Bilan Social 2020

4. Santé au travail

Voici les données Santé au travail pour l'année 2020 :

	TOTAL SUR L'ANNEE	MOYENNE SUR L'ANNEE	VALEUR MINI SUR L'ANNEE	VALEUR MAXI SUR L'ANNEE
Coût de la prévoyance	25 701,00 €	2 141,75 €	2 015,00 €	2 574,00 €
Coût des indemnités complémentaires du Département	29 500,46 €	2 458,37 €	1 069,15 €	4 099,12 €
Nombre total arrêt initial	36,00	3,00	0,00	8,00
Nombre total arrêt de prolongation	88,00	7,33	3,00	18,00
Nombre accident du travail	1,00	0,08	0,00	1,00
Nombre accident de trajet	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre maladie professionnelle	6	4	3	6
Nombre de jours d'arrêt	2681,00	223,42	77,00	297,00
Moyenne du nombre de jours d'arrêt	263,36	21,95	13,89	27,50

Le suivi Santé au travail ayant véritablement commencé en 2020, un point plus précis sera fait sur le Bilan Social 2021.

5. Conditions de travail

a. Accompagnement professionnel

L'équipe d'accompagnement professionnel est constituée de deux chargés d'évaluation et de suivi, deux psychologues et un chargé de formation.

L'approche est centrée sur l'exercice professionnel à travers les positions éducatives prises dans le cadre du métier d'assistant familial, la dynamique relationnelle au sein de la famille et la place occupée dans l'équipe pluridisciplinaire.

Cet accompagnement permet également de faire vivre le projet d'accueil du professionnel, de l'adapter, de le faire évoluer.

L'accompagnement est plus soutenu durant les six premiers d'exercice de l'assistant familial.

L'arrivée d'une nouvelle psychologue a permis d'assurer des liens privilégiés et de confiance entre les professionnels assistants familiaux et psychologues mais également entre l'équipe pluridisciplinaire en MDS et les psychologues du SOAJ.

Par ailleurs, ce renforcement de l'équipe d'accompagnement a permis de diversifier les accompagnements par le développement d'une action collective sur l'adolescence. Ces actions s'adresseront également aux professionnels du SPE de façon à développer une culture commune de l'accueil familial sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, une des deux psychologues assure l'analyse de la pratique des 4 professionnels chargés de l'accueil sans délai du Service en Danger.

Chargés d'évaluation et d'accompagnement	2020	2019	2018
Nombre d'entretiens	502	728	255
Etude de projets d'accueil	180	177	180
Recrutements	86	215	75
Soutien aux pratiques professionnelles	236	336	NC

Appels téléphoniques (chargé de recrutement) : 740

Cellule COVID 19 : 1098 appels téléphoniques

Psychologue	2020	2019	2018
Nombre d'entretiens	965	602	559
Dont le suivi régulier	965	587	551
Dont le suivi occasionnel	0	15	8

Au regard de la crise sanitaire, les entretiens individuels en présentiel ont été suspendus, particulièrement durant le premier confinement.

Bilan Social 2020

Les chiffres traduisent donc une diminution du nombre total des accompagnements sous les modalités proposées habituellement.

Par contre, dès le 23 mars 2020, une cellule de soutien a été proposée à l'ensemble du groupe d'assistants familiaux. En effet, les cinq professionnels de l'équipe d'accompagnement (les deux chargés d'évaluation et d'accompagnement, les deux psychologues et le chargé de formation) contactaient régulièrement chacun une liste d'une centaine d'AF, afin de les soutenir durant cette période et de recueillir leurs éventuels besoins.

b. Mise en place d'accueils relais

La baisse du nombre total de journées sollicitées en 2020, dans le cadre des relais s'explique par la crise sanitaire. En effet, du mois de mars au mois de septembre afin de limiter les interactions sociales les relais ont été suspendus.

Les relais ont seulement été mis en places en cas de force majeure dans l'intérêt des enfants.

Accueils relais	2020	2019
Relais Global Nombre de journées	16 594	17 975
Dont relais réguliers	3 854	3 544
Dont relais ponctuels	12 740	14 431

c. Mise en place d'aides à domicile

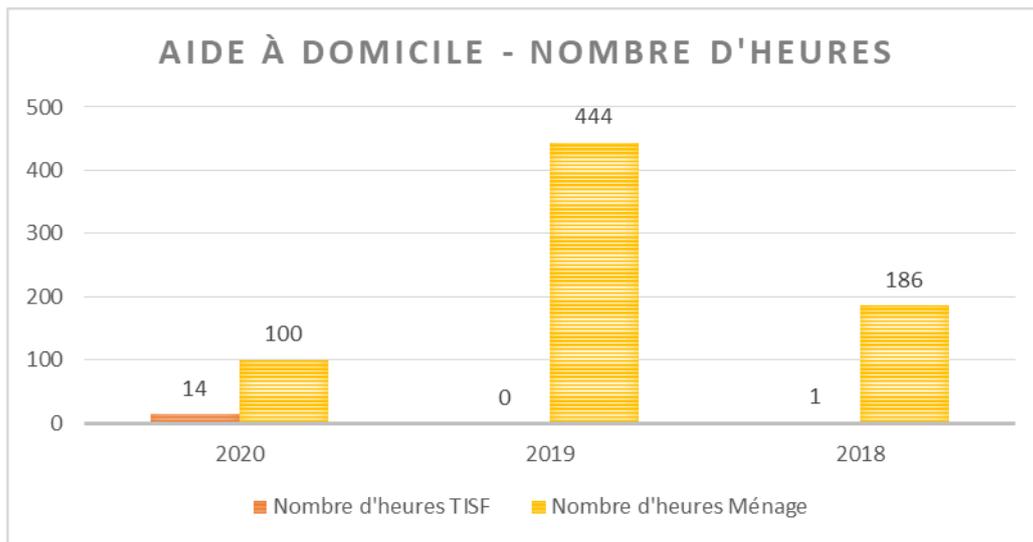
Aide à domicile – TISF (moyenne faite avec le tarif de 35,96 €)	2020	2019	2018
Coût annuel	503,44 €	0 €	31.10 €
Nombre d'heures	14	0	1
Aide à domicile – Ménage (moyenne faite avec le tarif de 22,01 €)	2020	2019	2018
Coût annuel	2 201,00 €	10 118.76 €	4 238.94 €
Nombre d'heures	100	444	186

Les aides à domiciles sont proposées par le SOAJ afin de permettre à un Assistant Familial d'être accompagné dans des moments importants de sa vie (événement familial, médical ou autre).

Cet accompagnement peut aussi être proposé pour soulager le professionnel de sa mission de travail lorsque l'accueil se montre plus difficile.

En 2020, 114 heures ont été demandées sur l'année soit une diminution de 73 % par rapport à 2019.

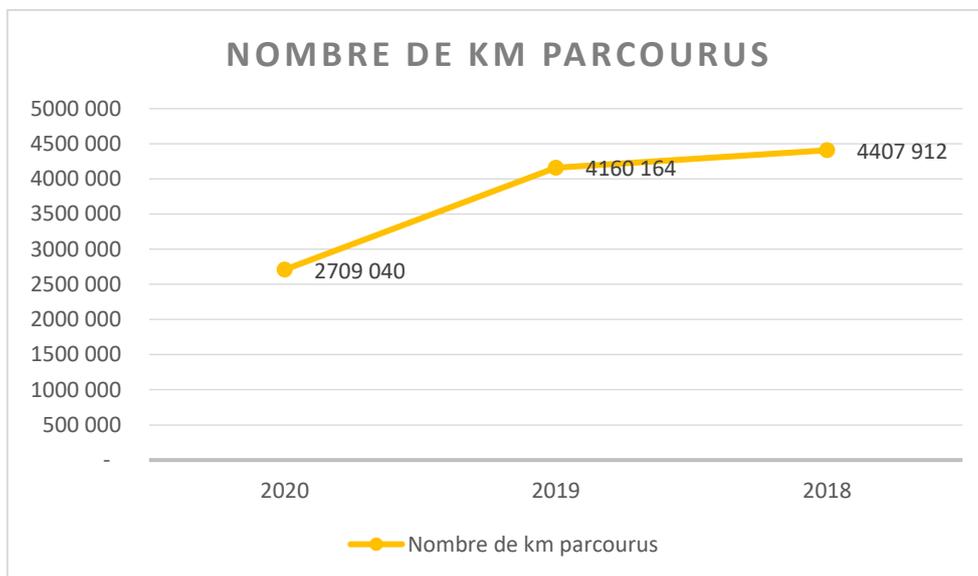
Bilan Social 2020



d. Conditions physiques de travail en lien avec les déplacements professionnels

Les déplacements professionnels

	2020	2019	2018
Nombre de km parcourus	2 709 040	4 160 164	4 407 912



Année	2018	2019	2020
% aug. Km parcourus	-3,69%	-5,62%	-34,88%

Bilan Social 2020

6. Formation

a. Formation professionnelle Obligatoire – Bilan correctif 2019

Formation continue	2020	2019	2018
Total nombre d'AF formés - Hommes	65	70	86
Total nombre d'AF formés - Femmes	355	384	400
Total nombre d'heures de formation rémunérées	28 903	30 355	40 766
Versements OPCA	0 €	0 €	0 €
Versements autres	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Budget formation du Département (hors frais annexes)	0 €	0 €	0 €

b. Décomposition par type de formation – Bilan correctif 2019 et 2018

Décomposition par type de formation	2020	2019	2018
Formation obligatoire (Total des formations 60h et 240h)	120	104	134
→ Formation obligatoire 60h	30	12	27
→ Formation obligatoire 240h	90	92	107
Adaptation au poste (Analyse de la pratique)	131	130	133
Maintien dans l'emploi (formations individuelles SEPAM)	1	28	19
Développement des compétences (Stages à thèmes)	131	147	151
Journée d'étude départementale – nombre de participants	80 (Webinaire)	237	199

Heures rémunérées par type de formation	2020	2019	2018
Total heures de formation 60h rémunérées	1 800	720	1 620
Total heures de formation 240h rémunérées	21 600	22 080	25 680
Total heures de formation ADP rémunérées	2 358	2 340	2 128
Total heures de formation JED rémunérées	560	1 659	1 393
Total heures de formation maintien dans l'emploi rémunérées	6	4 704	5 415
Total heures de formation Stages à Thèmes rémunérées	3 144	3 528	4 530

c. CPF/DIF

CPF/DIF	2020	2019	2018
DIF/CPF - Nombre total de DIF/CPF pris	0	0	0
DIF/CPF - Nombre de salariés rémunérés	0	0	0
DIF/CPF - Nombre de salariés non rémunérés	0	0	0

Bilan Social 2020

d. Budget global de formation – Bilan correctif 2019 et 2018

Budget Formation	2020	2019	2018
Coût total de la formation (organismes, frais et salaires)	401 706,45 €	470 041,88 €	481 944,85 €
Budget Formation – Suite			
Coût total de la formation (ce qui est facturé par l'organisme)	1 61 543,66 €	182 001,16 €	175 568,66 €
Dont le coût total des frais annexes (déplacements et repas)	39 408,17 €	86 468,14 €	70 040,52 €
Dont le coût total des salaires	193 754,61 €	201 572,58 €	236 335,66 €
Coût de la formation obligatoire 60h (ce qui est facturé par l'organisme)	1 081,66 €	1 081,66 €	1 081,66 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	90 €	90 €	90 €
Coût total des salaires (moyenne)	26 815,32 €	10 612,96 €	23 370,72 €
Coût de la formation obligatoire 240h (ce qui est facturé par l'organisme)	80 619,00 €	80 619,00 €	80 619,00 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	27 137,77 €	49 139,47 €	37 082,48 €
Coût total des salaires (moyenne)	80 445,95 €	81 366,04 €	92 617,29 €
Coût de la formation analyse de la pratique (ce qui est facturé par l'organisme)	34 907,00 €	34 907,00 €	34 907,00 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	4 094,96 €	8 889,62 €	7 298,25 €
Coût total des salaires (moyenne)	31 224,95 €	30 659,67 €	30 699,31 €
Coût de la formation maintien dans l'emploi (ce qui est facturé par l'organisme)	3 786,00 €	3 663,50 €	3 541,00 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	1 144,31 €	2 747,40 €	3 965,67 €
Coût total des salaires (moyenne)	88,44 €	2 476,36 €	4 200,96 €
Coût de la formation stages à thème (ce qui est facturé par l'organisme)	39 950 €	44 750 €	41 600 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	6 908,73 €	18 334,78 €	16 159,16 €
Coût total des salaires (moyenne)	46837,42 €	52003,51 €	65 351,45 €
Coût de la JED (ce qui est facturé par l'organisme)	7 000 €	16 500 €	12 740,00 €
Coût des frais annexes (déplacements et repas)	32,40 €	7 266,87 €	5 444,96 €
Coût des salaires (moyenne) JED	8 342,54 €	24 454,03 €	20 095,93 €

- ⇒ Le budget formation des années passées a été remis à jour suite à de nouvelles déclarations de frais et certains réajustements dans les frais annexes et les frais de formations à proprement parler.
- ⇒ Les Assistants Familiaux ayant 4 ans pour déclarer des frais de déplacement, des réajustements sont à prévoir régulièrement. Parallèlement à cela, les organismes peuvent parfois mettre du temps à nous envoyer les factures définitives permettant de valider le nombre de participants effectifs et le coût réel associé à cette formation.
- ⇒ Par ailleurs, un point sur les facturations des marchés a pu être fait, permettant, ainsi, la mise à jour des données financières des formations.

Bilan Social 2020

7. Relations professionnelles

a. Dialogue social

Etat du Dialogue Social au SOAJ	2020	2019	2018
Nombre d'AF ayant une décharge syndicale	2	2	1
Nombre d'AF siégeant au Comités Techniques	2	2	1
Nombre d'AF siégeant au CHSCT	1	1	0
Nombre de réunions Comité Technique	8	6	6
Nombre de réunions CHSCT	6	4	4
Nombre de réunions CCP C	6	3	0
Nombre de réunions "Dialogue Social"	3	4	3
AF bénéficiaires d'un congé de formation syndicale	0	0	0

b. Information et communication

Information et communication ascendante et descendante	2020	2019	2018
Nombre d'heure consacrées aux différentes formes de réunion de personnel	0	6	6
Réunions de service	0	8	8
Réunions territoriales	0	3	3

Suite au contexte de crise sanitaire COVID 19, l'intégralité des réunions ont été supprimées.